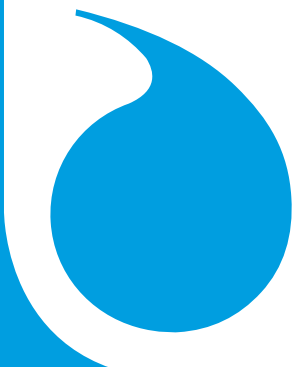




Rapport **financier**

- 
- 60** LE MOT DU TRÉSORIER
 - 62** BILAN ET COMPTE DE RÉSULTAT
 - 65** ANNEXE AUX COMPTES DE BILAN ET RÉSULTAT
 - 78** COMPTE D'EMPLOI ANNUEL DES RESSOURCES (CER)
 - 92** RAPPORTS DU COMMISSAIRE AUX COMPTES

Comptes

LE MOT DU TRÉSORIER

UNE ANALYSE EN DEUX TEMPS

Le financement des actions de notre Association est assuré à plus de 85 % par les recettes issues du Téléthon, organisé au mois de décembre, c'est-à-dire à la fin de l'exercice.

Il est donc essentiel pour lire et comprendre les comptes de l'AFM de procéder en deux étapes :

- tout d'abord, analyser les emplois de l'année écoulée, en distinguant les actions conduites dans le cadre des missions sociales, celles liées à la collecte et celles liées au fonctionnement de la structure. La grande majorité de ces emplois est financée par les fonds collectés lors des Téléthon précédents ;
- puis, analyser les résultats du dernier Téléthon et les actions qu'il contribue à rendre possible essentiellement sur l'année suivante.

2007, forte croissance des emplois consacrés aux missions sociales qui ont atteint 105 M€ et 83,7 % du total des emplois

Le soutien financier apporté aux missions sociales a fortement progressé de 7,9 M€ (soit + 8,1 %) par rapport à 2006 pour représenter 83,7 % du total des emplois.

Ce ratio s'élevait à 84,3 % en 2006, mais, comme nous vous l'avions indiqué l'année dernière, les comptes 2006 incluaient un produit important et non récurrent (reprise d'une provision pour risque, motivée par l'abandon d'une notification de redressement fiscal) ; la part des emplois aux missions sociales, retraitée de cet élément exceptionnel, était en 2006 de 83,2 %.

Cet accroissement de l'effort en 2007 concerne aussi bien la mission « Guérir », + 5 M€ (soit + 8,2 %) que la mission « Aider », + 3 M€ (soit + 9,1 %).

L'augmentation des emplois consacrés à la mission « Guérir » reflète l'appui financier renforcé de l'Association aux projets dédiés à la recherche et au développement des thérapeutiques (notamment dans le cadre d'essais cliniques), en hausse de 2,7 M€ (soit + 8,3 %) ainsi qu'à ses « bras armés », dont :

- l'Institut de Myologie : 7,2 M€, en augmentation de 1,0 M€ ;
- I-Stem : 2,7 M€, en augmentation de 1,3 M€ ;
- Généthon : 21,2 M€, stable par rapport à 2006.

La progression des financements en faveur de la mission « Aider », qui ont atteint 36,3 M€, traduit le soutien aux consultations pluridisciplinaires et aux projets de recherche clinique, les actions auprès des malades et des familles et les emplois aux actions revendicatives. Ces derniers ont fortement progressé, principalement en raison de l'aide apportée par l'AFM aux familles pour le financement des aides techniques, et ce dans l'attente de la poursuite de la mise en place des MDPH (Maisons départementales des personnes handicapées). Le déploiement de ces dernières devrait en effet s'accompagner du transfert progressif à ces structures de la prise en charge de ces financements.

Les frais de collecte représentent 9,5 % du total des emplois. Leur évolution comprend notamment les coûts liés à l'amélioration du site Internet Téléthon, dont l'utilisation par les donateurs a permis d'accroître les dons effectués en ligne de 23,6 % pour atteindre 13,1 M€, soit 12,8 % du Téléthon.

Les frais engagés pour assurer la gestion de l'Association représentent toujours près de 7 % des emplois.

Contexte des marchés financiers et gestion de la trésorerie

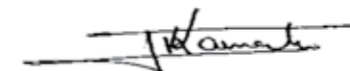
Dans un contexte de marchés financiers perturbés, les produits financiers générés en 2007 par le placement des ressources (effectué sous contrôle du Comité financier dans l'attente de leur utilisation), ont atteint comme l'année précédente un montant supérieur à 5,5 M€.

2008 : des engagements renouvelés pour les projets stratégiques dans un contexte de baisse du Téléthon

Les sommes collectées à l'occasion du Téléthon 2007 se sont élevées à 102,3 M€. Ce résultat, obtenu dans un contexte socio-économique difficile, se révèle être inférieur aux attentes et au Téléthon 2006 (106,7 M€).

Cette baisse des ressources a amené l'ensemble des départements de l'AFM à effectuer des arbitrages sur certaines dépenses initialement inscrites au budget 2008.

Toutefois, grâce au Téléthon et à un prélèvement sur ses fonds propres, qui s'est traduit par un déficit de 6,5 M€ dans les comptes annuels de l'année 2007, l'Association reste résolument décidée à poursuivre ses engagements à la fois auprès des malades et des familles et en faveur du développement des projets scientifiques stratégiques. Dans ce contexte, le montant des fonds dédiés destinés à les financer en 2008 et au-delà a été porté à 154 M€.



Jean-Pierre Lamorte
Trésorier de l'AFM

Bilan et compte de résultat

BILAN ACTIF (Exercices 2007 et 2006, en euros)

| | Valeurs brutes 2007 | Amortissements Provisions 2007 | Valeurs nettes 2007 | 2006 |
|--|------------------------|--------------------------------------|------------------------|--------------------|
| Actif immobilisé | 137 062 791 | 43 414 695 | 93 648 095 | 104 706 731 |
| Immobilisations incorporelles | 1 815 783 | 811 509 | 1 004 274 | 840 244 |
| Brevets | 4 231 | 958 | 3 272 | 8 085 |
| Logiciels | 1 557 049 | 810 551 | 746 498 | 798 537 |
| Immobilisations en cours | 254 504 | | 254 504 | 33 622 |
| Immobilisations corporelles | 49 163 421 | 25 097 185 | 24 066 236 | 24 580 324 |
| Terrains | 1 170 875 | | 1 170 875 | 1 170 875 |
| Constructions | 34 862 639 | 15 952 042 | 18 910 597 | 19 761 297 |
| Installations, matériel et outillage | 4 299 696 | 2 934 095 | 1 365 601 | 1 186 047 |
| Matériel et mobilier | 4 840 689 | 3 606 921 | 1 233 768 | 1 173 926 |
| Matériel de transport | 808 453 | 681 938 | 126 515 | 163 614 |
| Autres immobilisations | 3 043 241 | 1 922 188 | 1 121 052 | 735 439 |
| Immobilisations en cours | 137 827 | 0 | 137 827 | 389 126 |
| Immobilisations financières | 86 083 586 | 17 506 001 | 68 577 586 | 79 286 163 |
| Prêts | 5 010 158 | 1 854 882 | 3 155 275 | 1 756 102 |
| Titres immobilisés | | | 0 | |
| activités de portefeuille | 52 433 286 | | 52 433 286 | 65 660 920 |
| autres titres | 28 373 675 | 15 651 118 | 12 722 557 | 11 626 303 |
| Dépôts et cautionnements | 266 468 | | 266 468 | 242 838 |
| Actif circulant | 179 834 774 | 493 297 | 179 341 477 | 163 729 798 |
| Stocks | 49 660 | | 49 660 | 46 685 |
| Redevables et comptes rattachés | 35 683 285 | 324 703 | 35 358 582 | 39 251 283 |
| Créances diverses | 1 946 581 | 167 137 | 1 779 444 | 2 516 405 |
| Valeurs mobilières de placement | 138 505 758 | 1 457 | 138 504 301 | 117 053 291 |
| Disponibilités | 2 386 100 | | 2 386 100 | 4 474 487 |
| Charges constatées d'avance | 1 263 391 | | 1 263 391 | 387 647 |
| TOTAL ACTIF | 316 897 565 | 43 907 992 | 272 989 572 | 268 436 529 |
| ENGAGEMENTS REÇUS | | | | |
| Legs nets à réaliser | | | 3 792 514 | 3 254 074 |
| Legs acceptés par les organes statutairement compétents | | | 717 563 | 378 561 |
| Legs acceptés par l'organisme de tutelle | | | 3 074 951 | 2 875 513 |

BILAN PASSIF (Exercices 2007 et 2006, en euros)

| | 2007 | 2006 |
|---|--------------------|--------------------|
| Fonds associatifs et réserves | 57 744 733 | 64 425 733 |
| Fonds propres | | |
| Fonds associatifs sans droit de reprise | 936 263 | 936 263 |
| Réserves | 54 105 829 | 54 105 829 |
| Report à nouveau | 2 831 805 | 2 796 934 |
| Résultat de l'exercice | - 6 543 652 | 16 813 |
| Subventions d'investissement | 5 209 620 | 5 475 563 |
| Provisions réglementées | 1 369 785 | 1 241 188 |
| Autres fonds propres | | |
| Résultat sous contrôle de tiers financeur | - 164 916 | -146 857 |
| Provisions pour charges | 8 671 511 | 2 871 999 |
| Provisions pour risques | 205 939 | 275 939 |
| Provisions pour charges | 8 465 572 | 2 596 060 |
| Fonds dédiés | 154 048 451 | 151 210 751 |
| Fonds dédiés (hors legs affectés) | 153 948 598 | 151 082 566 |
| Fonds dédiés à legs affectés | 99 853 | 128 185 |
| Dettes | 52 361 730 | 49 044 625 |
| Emprunts et dettes financières diverses | 219 132 | 300 442 |
| Avances et acomptes reçus | 88 051 | 2 350 |
| Dettes fournisseurs et comptes rattachés | 8 470 959 | 9 305 145 |
| Dettes fiscales et sociales | 451 893 | 546 110 |
| Dettes sur immobilisations et comptes rattachés | 7 496 385 | 6 792 367 |
| Subventions à payer | 33 342 743 | 30 846 269 |
| Autres dettes | 2 185 156 | 1 251 521 |
| Produits constatés d'avance | 107 412 | 421 |
| Comptes transitoires ou d'attente | 163 146 | 883 421 |
| Legs et donations en cours de réalisation | 163 146 | 883 421 |
| TOTAL PASSIF | 272 989 572 | 268 436 529 |

| | 2007 | 2006 |
|--|--------------------|--------------------|
| Produits d'exploitation | | |
| Prestations de service | 4 451 587 | 4 361 654 |
| Produits de séjour | 6 700 893 | 6 651 840 |
| Production immobilisée | 2 838 | 45 122 |
| Subventions | 1 150 486 | 808 910 |
| Dons | 99 401 470 | 104 178 284 |
| Legs | 2 773 574 | 1 531 328 |
| Autres produits | 2 772 903 | 3 334 010 |
| Reprises sur provisions et amortissements | 1 011 526 | 2 976 897 |
| Transfert de charges d'exploitation | 370 152 | 373 355 |
| (1) Total des produits d'exploitation | 118 635 429 | 124 261 400 |
| Charges d'exploitation | | |
| Achats | 3 084 316 | 3 553 831 |
| Services extérieurs | 8 380 493 | 7 630 561 |
| Autres services extérieurs | 11 260 236 | 11 336 657 |
| Impôts, taxes et versements assimilés | 3 216 424 | 2 897 139 |
| Charges de personnel | 29 360 781 | 27 925 946 |
| Subventions et autres charges | 60 299 505 | 62 964 115 |
| Dotations aux amortissements | 2 934 373 | 2 934 046 |
| Dotations aux provisions diverses | 6 831 845 | 1 835 896 |
| (2) Total des charges d'exploitation | 125 417 974 | 121 078 191 |
| Résultat d'exploitation (1) - (2) | -6 782 545 | 3 183 209 |
| Produits financiers | | |
| Revenus des valeurs mobilières de placement | 5 841 178 | 5 687 847 |
| Reprises sur provisions | 1 423 825 | 3 405 068 |
| (3) Total des produits financiers | 7 265 003 | 9 092 915 |
| Charges financières | | |
| Dotations aux amortissements et provisions | 4 150 814 | 2 842 908 |
| Intérêts des emprunts et frais divers | 211 315 | 169 733 |
| (4) Total des charges financières | 4 362 129 | 3 012 641 |
| Résultat financier (3) - (4) | 2 902 874 | 6 080 274 |
| Produits exceptionnels | | |
| Sur opérations de gestion | 279 954 | 347 675 |
| Sur opérations en capital | 482 282 | 404 482 |
| Reprises sur provisions et transfert de charges | 10 766 | 11 105 |
| (5) Total des produits exceptionnels | 773 002 | 763 262 |
| Charges exceptionnelles | | |
| Dotations aux amortissements et provisions | 175 460 | 252 916 |
| Sur opérations de gestion | 47 337 | 256 865 |
| Sur opérations de capital | 25 051 | 69 788 |
| (6) Total des charges exceptionnelles | 247 849 | 579 569 |
| Résultat exceptionnel (5) - (6) | 525 153 | 183 693 |
| Impôt sur les sociétés | 351 435 | 288 063 |
| Report de ressources non utilisées des exercices antérieurs | 96 508 015 | 89 197 526 |
| Engagements à réaliser sur ressources affectées | 99 345 715 | 98 339 826 |
| TOTAL DES PRODUITS | 223 181 450 | 223 315 103 |
| TOTAL DES CHARGES | 229 725 102 | 223 298 290 |
| Résultat de l'exercice | -6 543 652 | 16 813 |

ANNEXE AUX COMPTES DE BILAN ET DE RÉSULTAT

1 . FAITS MAJEURS DE L'EXERCICE

1.1 Événements principaux de l'exercice

L'exercice n'a été marqué par aucun fait pouvant avoir une incidence significative sur les comptes annuels.

1.2 Règles et méthodes comptables

1.2.1 Méthode générale

Les comptes annuels ont été établis et présentés selon la réglementation française en vigueur, résultant des règlements du Comité de la réglementation comptable (CRC).

Conformément à l'article 8 de l'ordonnance n° 2005-856 du 28 juillet 2005, le Compte d'emploi annuel des ressources (CER) – arrêté du 30 juillet 1993 – est dorénavant intégré à l'annexe aux comptes ; aucun changement de méthode n'a été apporté au CER 2007 en l'absence de référentiel comptable.

L'Association a arrêté ses comptes en respectant le règlement n° 99-03 et ses règlements modificatifs, ainsi que ses adaptations aux associations conformément au règlement 99-01.

L'exercice a une durée de 12 mois, du 1^{er} janvier 2007 au 31 décembre 2007. Les notes annexes font partie intégrante des comptes annuels.

Valeurs disponibles

La gestion de la trésorerie courante fait l'objet d'une convention de fusion de compte. La présentation des soldes bancaires est faite de façon regroupée.

Fonds dédiés

En raison de la date de réalisation du Téléthon (1^{er} week-end de décembre), les fonds collectés ou à recevoir du Téléthon de l'année concourent au financement des missions sociales 2008 et aux financements nécessaires à assurer la pérennité de certaines missions essentielles de l'AFM. Ces financements constituent au 31 décembre 2007 les fonds dédiés. Ces éléments sont, chaque année, arrêtés par le Conseil d'administration.

Legs

Les encaissements relatifs aux legs sont comptabilisés en comptes de produits legs par legs et non bien par bien.

1.2.2 Changements de méthode

Aucun changement de méthode n'a été effectué au cours de cet exercice.

2 . INFORMATIONS RELATIVES AU BILAN

2.1 Actif

2.1.1 Immobilisations

Les immobilisations figurent au bilan pour leur coût historique d'acquisition. Elles concernent le siège et les services communs de l'Association, les délégations, les services régionaux, les lieux d'accueil adaptés pour les familles, le centre de conférences Génocentre, les locaux loués à l'Association Généthron, la Plateforme maladies rares située dans les locaux de l'ancien hôpital Broussais à Paris et l'établissement de soins La Forêt.

Au cours de l'exercice, les acquisitions (immobilisations incorporelles et corporelles) se sont élevées à 2 709 749 euros. Les investissements pour les missions sociales ont atteint 2 121 666 euros soit 78 % du total.

> Immobilisations incorporelles

Les acquisitions sur ce poste s'élèvent à 143 023 euros en 2007 ; elles comprennent 89 806 euros d'investissements destinés à la refonte du site Internet Téléthon dont l'objectif est de renforcer la fidélisation des internautes et d'accroître la collecte réalisée par les dons en ligne, laquelle permet à l'AFM de réduire certains coûts administratifs.

Ce poste inclut également des investissements relatifs à différents logiciels.

Les immobilisations en cours concernent pour la totalité, soit 248 823 euros, les travaux d'études engagés pour la mise au point d'un prototype de fauteuil multifonction innovant et économique (le projet « Wing »).

> Immobilisations corporelles

Les investissements du poste constructions (703 941 euros) comprennent pour 120 775 euros des travaux d'amélioration de l'accessibilité des locaux du site d'Évry pour les personnes à mobilité réduite, pour 226 555 euros des travaux liés à l'installation sur ce même site de la société Génosafe, pour 85 747 euros le remplacement d'un groupe de production de froid, pour 47 960 euros des travaux d'amélioration de la sécurité, pour 54 435 euros des travaux réalisés à la maison d'Étiolles et au centre de La Hamonais, pour 74 736 euros de travaux d'amélioration pour l'établissement de soins, pour 93 733 euros des travaux divers réalisés sur le site d'Évry.

- Le poste installations matériel et outillage (451 069 euros) inclut notamment des acquisitions rendues nécessaires par l'implantation en octobre 2007 de CECS (programme I-Stem) dans les locaux du siège de l'AFM pour 277 471 euros, l'achat de matériel audio et vidéo pour 38 398 euros, de matériel et outillage pour le restaurant Inter-entreprises à hauteur de 30616 euros, de matériel médical pour 28 951 euros et des investissements en matériel de l'établissement de soins pour 61 540 euros.

- Le poste matériel et mobilier (455 666 euros) comprend pour 103 498 euros le renouvellement d'une partie du matériel pédagogique utilisé par le Département de recherches en activité de communication (DRAC), pour 75 235 euros l'acquisition d'un système d'archivage des données issues des messageries, et pour 276 933 euros l'achat de matériels et mobiliers divers destinés pour partie à remplacer des éléments mis au rebut.

- Le poste Autres immobilisations (528 551 euros) inclut pour 374 251 euros des travaux d'aménagement des locaux occupés par CECS dans l'immeuble Genavenir à Evry, pour 154 300 euros divers aménagements réalisés dans les services régionaux (dont 45 892 euros pour le service régional de l'île de la Réunion et 28 445 euros pour celui du Nord-Pas-de-Calais).

- Le poste immobilisations en cours (137 828 euros) comprend principalement pour 65 523 euros les travaux d'extension du bâtiment Babinski à l'Institut de Myologie, pour 68 884 euros des travaux d'amélioration apportés aux constructions de l'établissement de soins d'Angers. Ces projets ont démarré fin 2007 et se poursuivront sur 2008.

IMMOBILISATIONS INCORPORELLES

| Comptes d'immobilisations | Valeur brute début d'exercice | Augmentations | Diminutions | Virement de comptes à comptes | Valeur brute fin d'exercice |
|---------------------------|-------------------------------|----------------|---------------|-------------------------------|-----------------------------|
| Brevets-Logiciels | 1 400 816 | 143 023 | 10 500 | 27 941 | 1 561 280 |
| Immobilisations en cours | 33 622 | 248 823 | | -27 941 | 254 504 |
| TOTAL | 1 434 438 | 391 846 | 10 500 | | 1 815 783 |

IMMOBILISATIONS CORPORELLES

| Comptes d'immobilisations | Valeur brute début d'exercice | Augmentations | Diminutions | Virement de comptes à comptes | Valeur brute fin d'exercice |
|--------------------------------------|-------------------------------|------------------|----------------|-------------------------------|-----------------------------|
| Terrains | 1 170 875 | | | | 1 170 875 |
| Constructions | 34 145 056 | 703 941 | 206 796 | 220 438 | 34 862 639 |
| Installations, matériel et outillage | 3 865 794 | 451 069 | 44 628 | 27 461 | 4 299 696 |
| Matériel et mobilier | 4 541 694 | 455 666 | 155 882 | -788 | 4 840 689 |
| Matériel de transport | 858 231 | 40 847 | 90 625 | | 808 453 |
| Autres immobilisations | 2 509 447 | 528 551 | 120 709 | 125 953 | 3 043 241 |
| Immobilisations en cours | 389 124 | 137 828 | 16 062 | -373 063 | 137 827 |
| TOTAL | 47 480 220 | 2 317 903 | 634 702 | | 49 163 421 |

Les amortissements pour dépréciation sont calculés selon le mode linéaire en fonction de la durée réelle d'utilisation des immobilisations.

| | |
|---|---------------------|
| - Brevets | 20 ans |
| - Logiciels, site Internet | 3 à 10 ans |
| - Constructions (structure) | 25 à 50 ans |
| - Agencements et installations des constructions | 10 à 20 ans |
| - Agencements et installations des constructions louées | selon durée du bail |
| - Matériel et outillage | 5 à 15 ans |
| - Matériel informatique* | 4 à 5 ans |
| - Matériel d'activité pédagogique et loisirs | 5 à 10 ans |
| - Matériel et mobilier de bureau | 10 à 15 ans |
| - Matériel médical | 5 à 10 ans |
| - Matériel audiovisuel | 5 à 12 ans |
| - Matériel de transport | 5 à 8 ans |

Situation du patrimoine immobilier au 31 décembre 2007

Le patrimoine immobilier comprend :

- les bâtiments de l'AFM à Évry (91) ;
- les locaux du service régional à Paris (75) ;
- l'établissement de soins La Forêt à Saint-Georges-sur-Loire (49) ;
- les lieux d'accueil adaptés pour les familles : appartement à Paris (75), maison d'Étiolles (91), maison de vacances La Hamonais à Trégueux (22).

Le local précédemment utilisé par la délégation du Maine-et-Loire (49) a été cédé au cours de l'exercice.

AMORTISSEMENT DES IMMOBILISATIONS INCORPORELLES

| Comptes d'immobilisations | Valeur début d'exercice | Augmentations | Diminutions | Valeur fin d'exercice |
|---------------------------|-------------------------|----------------|--------------|-----------------------|
| Brevets-Logiciels | 594 194 | 223 767 | 6 451 | 811 509 |
| TOTAL | 594 194 | 223 767 | 6 451 | 811 509 |

AMORTISSEMENT DES IMMOBILISATIONS INCORPORELLES

| Comptes d'immobilisations | Valeur début d'exercice | Augmentations | Diminutions | Valeur fin d'exercice |
|--------------------------------------|-------------------------|------------------|----------------|-----------------------|
| Constructions | 14 383 759 | 1 755 783 | 187 499 | 15 952 042 |
| Installations, matériel et outillage | 2 679 747 | 294 357 | 40 009 | 2 934 095 |
| Matériel et mobilier | 3 367 768 | 406 900 | 167 746 | 3 606 921 |
| Matériel de transport | 694 616 | 59 737 | 72 415 | 681 938 |
| Autres immobilisations | 1 774 007 | 257 603 | 109 422 | 1 922 188 |
| TOTAL | 22 899 897 | 2 774 380 | 577 091 | 25 097 185 |

* Concernant les ordinateurs portables, la durée d'amortissement était de 3 ans jusqu'au 30 juin 2007 ; à compter du 1^{er} juillet 2007, il a été décidé de la porter à 4 ans afin de mieux prendre en compte la durée d'utilisation réelle de ces matériels.

> Immobilisations financières

Elles se composent :

- de prêts et d'avances : ce poste comprend essentiellement :

- les avances faites par l'AFM en faveur des familles pour les aider dans le financement d'aides techniques. Au 31 décembre 2007, ces avances s'élèvent à 4 277 039 euros contre 2 261 853 euros en 2006. Une provision est constituée pour tenir compte du risque de non-remboursement d'une partie d'entre elles ;

- les avances faites à des organismes de recherche (MDS Pharma pour 429 588 euros, la société Prosenza pour 140 000 euros) et à trois sociétés investies dans des projets de développement d'aides techniques pour 125 900 euros ;

- d'un portefeuille de bons de capitalisation. L'échéance de ces placements à moyen terme justifie leur classification en valeurs immobilisées. Ils sont valorisés à leur valeur de rachat ;

- d'autres immobilisations financières constituées de nos participations ou avances dans des sociétés ou associations œuvrant sur des programmes de l'AFM.

IMMOBILISATIONS FINANCIÈRES

| Comptes d'immobilisations | Valeur brute début d'exercice | Augmentations | Diminutions | Virement de comptes à comptes | Valeur brute fin d'exercice |
|------------------------------------|-------------------------------|-------------------|-------------------|-------------------------------|-----------------------------|
| Prêts et avances | 2 843 255 | 2 695 022 | 528 120 | | 5 010 158 |
| Activités de portefeuille | 65 660 920 | 26 285 315 | 39 512 949 | | 52 433 286 |
| Autres immobilisations financières | 25 152 953 | 3 345 722 | 125 000 | | 28 373 675 |
| Dépôts et cautionnements | 242 838 | 31 347 | 7 717 | | 266 468 |
| TOTAL | 93 899 966 | 32 357 406 | 40 173 786 | | 86 083 586 |

Les principaux mouvements de l'exercice concernant les valeurs brutes des immobilisations financières sont les suivants.

Prêts et avances : l'octroi d'avances aux familles explique les augmentations pour 2 541 501 euros et le remboursement d'avances les diminutions pour 526 316 euros. Les augmentations comprennent également les avances faites dans le cadre des aides techniques pour 125 900 euros.

Activités de portefeuille : les augmentations comprennent la souscription de deux contrats de capitalisation pour un montant de 24 000 000 euros ; les diminutions incluent le remboursement de deux contrats de capitalisation pour un montant de 35 000 000 euros.

Autres immobilisations financières : les augmentations tiennent compte notamment de la participation de l'AFM à l'augmentation de capital de la SA Trophos pour 1 000 360 euros, de la décision d'effectuer une avance de 1 000 000 euros à cette dernière société, de la souscription de nouvelles obligations convertibles en actions de la société Cellgène pour 383 705 euros et d'une avance de 600 000 euros consentie à l'association Généthon.

Certaines immobilisations financières ont fait l'objet de provisions pour dépréciation, cf. paragraphe 2.2.2.

DÉTAIL DES AUTRES IMMOBILISATIONS FINANCIÈRES

| Société | Pourcentage détenu | Actions | Avances | Apport avec droit de reprise | Emprunt obligataire | Parts sociales | Total |
|---|--------------------|------------------|------------------|------------------------------|---------------------|----------------|-------------------|
| Transgène SA | 1,0 | 4 088 678 | 3 048 980 | | | | 7 137 658 |
| Trophos SA ⁽¹⁾ | 11,5 | 3 250 234 | 5 875 000 | | | | 9 125 234 |
| Génosafe SAS ⁽¹⁾ | 40,0 | 880 000 | | | | | 880 000 |
| Cellgène Inc. ⁽¹⁾ | 9,3 | 335 707 | | | 1 117 624 | | 1 453 331 |
| Génopole 1 ^{er} jour SA ⁽¹⁾ | 2,2 | 141 314 | | | | | 141 314 |
| AFM Production SARL ⁽¹⁾ | 100,0 | 152 945 | | | | | 152 945 |
| Association Généthon ⁽¹⁾ | N-A | | 1 060 261 | 8 421 421 | | | 9 481 683 |
| Divers | N-A | | | | | 1 510 | 1 510 |
| TOTAL | | 8 848 878 | 9 984 241 | 8 421 421 | 1 117 624 | 1 510 | 28 373 675 |

Transgène SA : les actions détenues par l'AFM, qui représentent 1 % du capital, ont fait l'objet d'une reprise de provision pour tenir compte de l'évolution du cours de Bourse. Les avances consenties sont remboursables en cas d'obtention de mise sur le marché d'un médicament et au plus tard en décembre 2013. Les actions souscrites et les avances sont destinées au financement d'un programme de thérapie génique sur les dystrophies musculaires de Duchenne et Becker pouvant conduire à des applications à d'autres pathologies neuromusculaires. Depuis 2003, en raison des risques inhérents à tout programme de recherche, une provision de 10 % du montant des avances est constituée chaque année, soit 1 524 490 euros au 31 décembre 2007.

Trophos SA : au 31 décembre 2006, l'AFM détenait 9,0 % des actions de la SA Trophos.

La société a procédé à une augmentation de capital au mois de juillet 2007 et l'AFM a participé au tour de table à hauteur de 1 000 360 euros. À l'issue de cette opération, la part détenue par l'AFM s'élève à 11,5 % du capital de la SA Trophos. Les actions souscrites et les avances remboursables ont pour objet la réalisation d'un programme de recherche et de développement de molécules pour le traitement de l'amyotrophie spinale infantile. Les avances font l'objet d'une provision pour tenir compte des aléas liés à tout programme de recherche.

Génosafe SAS : société de services dédiée à la sécurité spécifique des traitements de thérapie génique et cellulaire créée par l'AFM et l'association Généthon. Le capital de cette société est détenu par Généthon pour 60 % et par l'AFM pour 40 %.

En 2007, Génosafe, afin de reconstituer ses fonds propres, a procédé à l'augmentation de son capital social

de 1 000 000 euros par l'émission de 10 000 actions nouvelles libérées en numéraire et par compensation de créances puis à la réduction du capital social par imputation du report à nouveau de 1 550 000 euros représentant 15 500 actions. À l'issue de cette opération, le capital social est passé de 1 200 000 à 650 000 euros.

L'AFM a effectué un prêt complémentaire à Généthon pour lui permettre de souscrire à cette opération.

La part des deux actionnaires dans le capital est restée la même.

Cellgène Inc. est une société canadienne qui a pour objet de promouvoir et valoriser les travaux scientifiques du docteur Tremblay sur l'application de la greffe de myoblastes aux maladies neuromusculaires. Les actions détenues par l'AFM représentent 9,3 % du capital.

Génopole 1^{er} jour SA : cette société est un fonds de préamorçage destiné à aider les entreprises dont l'activité se situe clairement dans le domaine de la génétique et qui sont désireuses de s'installer sur le site d'Évry. Le soutien porte sur l'évaluation du projet et ses perspectives économiques avant la constitution de la société. Génopole 1^{er} jour a procédé à une augmentation de son capital social qui a été porté de 1 450 064 à 4 854 633 euros.

AFM Productions SARL : cette société, détenue à 100 % par l'AFM, a pour objet d'assurer certaines productions audiovisuelles pour le compte de l'AFM dans le cadre de la politique de communication relative à ses missions stratégiques.

Association Généthon : créée par l'AFM en 1990, cette association constitue la structure juridique du laboratoire pivot de la stratégie de l'AFM en matière de recherche scientifique.

(1) Conformément à la réglementation en vigueur, il n'est pas établi pour ces entités de comptes consolidés ou combinés.

2.1.2 Actif circulant

Redevables et comptes rattachés

Ce poste concerne principalement les dons à recevoir du Téléthon de décembre 2007, qui ont été traités et encaissés jusqu'au 29 février 2008, soit 30 532 880 euros, et les factures émises auprès de nos partenaires Téléthon et non réglées au 31 décembre 2007, soit 3 614 233 euros.

L'intégralité des produits et des charges de l'opération Téléthon 2007 a ainsi été prise en compte dans les comptes annuels arrêtés au 31 décembre 2007.

PRODUITS À RECEVOIR

| Nature | 2007 | 2006 |
|--|-------------------|-------------------|
| Fournisseurs avoirs non parvenus | 13 461 | 74 109 |
| Redevables factures à établir | 167 945 | 92 303 |
| Organismes sociaux | 213 059 | 41 538 |
| Etats impôts et taxes | 94 608 | 4 008 |
| Divers produits à recevoir | | |
| Dons Téléthon | 30 532 880 | 34 342 141 |
| Produits DVA et Fonds compensation île de la Réunion | 0 | 109 156 |
| Collectivités | 53 531 | 108 230 |
| Divers | 142 345 | 47 027 |
| TOTAL | 31 217 830 | 34 818 511 |

Valeurs mobilières de placement et principes de gestion de trésorerie

Les ressources de l'AFM proviennent principalement des sommes confiées par les donateurs au mois de décembre. Celles-ci alimentent la trésorerie de l'Association qui est gérée dans le cadre d'une gestion prudentielle à court et à moyen terme permettant d'assurer les missions sociales de l'année N+1 ainsi que la pérennité des activités couvertes par les fonds dédiés.

Les sommes disponibles font l'objet de placements systématiques. L'objectif de la politique de placements vise en priorité à assurer la sécurité des capitaux investis et à garantir un niveau de liquidité suffisant et secondairement à optimiser les produits financiers.

Les produits de placement utilisés sont choisis après consultation et avis du Comité financier de l'AFM (voir présentation du Comité financier page 14).

Au 31 décembre 2007, les placements financiers inscrits aux comptes de valeurs mobilières sont constitués d'OPCVM (SICAV et fonds communs de placement) et de produits assortis d'une garantie sur le capital investi.

Une opération de vente suivie d'un rachat sans frais de l'ensemble des OPCVM monétaires réguliers est réalisée en fin d'exercice.

Les placements financiers effectués par la souscription de bons de capitalisation sont inscrits en titres immobilisés.

Etat des échéances des créances

Les créances de l'actif circulant à plus d'un an concernent principalement une créance sur la CPAM (265 069 euros) provisionnée intégralement et des avances en compte courant d'associé : Genosafe (100 000 euros) et AFM Productions (97 300 euros).

ÉCHÉANCES DES CRÉANCES

| Créances | Montant brut | Liquidité de l'actif | |
|--|--------------------|--------------------------|-------------------------|
| | | Échéances à moins d'1 an | Échéances à plus d'1 an |
| Immobilisations financières | 86 083 586 | 28 845 605 | 57 237 981 |
| Prêts et avances | 4 884 258 | 4 278 972 | 605 285 |
| Activités de portefeuille | 52 433 286 | 24 566 633 | 27 866 653 |
| Autres titres | 28 499 575 | | 28 449 575 |
| Dépôts et cautionnements | 266 468 | | 266 468 |
| Redevables et comptes rattachés | 35 683 285 | 35 418 216 | 265 069 |
| Dons Téléthon à recevoir | 30 532 880 | 30 532 880 | |
| Créances clients et comptes rattachés | 4 689 459 | 4 689 459 | |
| Créances CPAM | 265 069 | | 265 069 |
| Autres Produits à recevoir | 195 876 | 195 876 | |
| Créances diverses | 1 946 581 | 1 726 418 | 220 162 |
| Fournisseurs avances, acomptes | 404 609 | 404 609 | |
| Personnel et comptes rattachés | 22 986 | 22 986 | |
| Organismes sociaux | 237 991 | 237 991 | |
| Etat, impôts et taxes | 878 171 | 878 171 | |
| Groupe et Associés | 220 162 | | 220 162 |
| Débiteurs divers | 182 661 | 182 661 | |
| TOTAL | 123 713 452 | 65 990 240 | 57 723 212 |

2.2 Passif

2.2.1 Fonds propres

VARIATION DES FONDS PROPRES ASSOCIATIFS

| Libellé | Solde initial 01/01/2007 | Augmentations | Diminutions | Solde final 31/12/2007 |
|---|--------------------------|-------------------|----------------|------------------------|
| Fonds associatifs | 936 263 | | | 936 263 |
| Réserves | 54 105 829 | | | 54 105 829 |
| Report à nouveau | 2 796 934 | 34 872 | | 2 831 805 |
| Résultat de l'exercice | 16 813 | -6 543 652 | 16 813 | -6 543 652 |
| Subvention d'investissements | 5 475 563 | 30 593 | 296 537 | 5 209 620 |
| Provisions réglementées | 1 241 188 | 139 364 | 10 766 | 1 369 785 |
| Résultat sous contrôle des tiers financeurs | -146 857 | -164 916 | -146 857 | -164 916 |
| TOTAL | 64 425 733 | -6 503 740 | 177 259 | 57 744 733 |

Subventions d'investissement

Elles comprennent les subventions reçues du département de l'Essonne et de la région Ile-de-France lors de la construction du centre de conférences Génocentre et les subventions destinées à l'aménagement des postes de travail ainsi qu'à l'accessibilité des locaux.

Elles sont inscrites au bilan puis reprises en produits sur la même durée et au même rythme que l'amortissement de la valeur des immobilisations qu'elles financent.

2.2.2 Provisions pour risques et charges

Provision pour risques divers

Ce poste comprend des provisions pour risques liés à des contentieux.

Provision pour pensions et obligations similaires

Les droits acquis par les salariés ont été déterminés en fonction de l'âge estimé de départ selon le statut (60 ans pour les non-cadres et 65 ans pour les cadres), et de l'ancienneté de chaque salarié par application d'une méthode actuarielle tenant compte d'hypothèses d'évolution des salaires, de rendement financier, d'espérance de vie et de taux de rotation du personnel.

Provision pour charges

Ce poste regroupe principalement des provisions pour

subventions accordées au titre de l'exercice avec conditions suspensives, pour un montant de 6 634 141 euros. Il inclut notamment une provision pour subvention de 4,2 millions d'euros concernant un programme de recherche visant à appliquer la « chirurgie génomique » à la réparation de mutations génétiques. Le contrat avec la société de biotechnologies partenaire, en cours de négociation, n'était pas finalisé au moment de l'arrêt des comptes.

Provision pour dépréciation des autres immobilisations financières

La dotation de l'exercice correspond principalement aux provisions pour dépréciation des avances consenties à des sociétés de biotechnologies et finançant des programmes de recherche. Elle comprend également pour 620 000 euros la constatation de la dépréciation des titres de la société Génosafe consécutive à l'opération de reconstitution des fonds propres de cette société effectuée au cours de l'exercice via une augmentation suivie d'une réduction de son capital social.

La reprise comprend notamment pour 480 000 euros la reprise de la provision pour dépréciation des titres de Génosafe constituée antérieurement et pour 452 776 euros l'ajustement de la provision pour dépréciation des actions Transgène, calculé avec le cours de Bourse du 31 décembre 2007.

PROVISIONS AU 31 DÉCEMBRE 2007

| Nature des provisions | Montants Début Exercice | Dotations de l'exercice | Reprises de l'exercice | Montants Fin d'exercice |
|---|----------------------------|----------------------------|---------------------------|----------------------------|
| Provisions réglementées | | | | |
| Amortissements dérogatoires | 917 999 | 92 785 | 10 766 | 1 000 017 |
| Réserve trésorerie La Forêt | 323 189 | 46 579 | | 369 768 |
| TOTAL | 1 241 188 | 139 364 | 10 766 | 1 369 785 |
| Provision pour risques et charges | | | | |
| Provisions pour risques divers | 275 939 | | 70 000 | 205 939 |
| Provisions pensions et obligations Similaires | 899 168 | 196 285 | 67 815 | 1 027 638 |
| Provisions pour charges | 1 696 892 | 6 635 918 | 894 875 | 7 437 934 |
| TOTAL | 2 871 999 | 6 832 203 | 1 032 691 | 8 671 511 |
| Provisions pour dépréciation | | | | |
| Sur immobilisations financières | | | | |
| -Avances à Généthon | 8 421 421 | | | 8 421 421 |
| -Prêts et avances aux familles | 1 087 153 | 1 079 170 | 311 441 | 1 854 882 |
| -Autres immobilisations financières | 5 105 229 | 3 070 187 | 945 719 | 7 229 697 |
| Sur redevables et comptes rattachés | | | | |
| -Créances La Forêt | 267 575 | | 2 506 | 265 069 |
| - Autres créances siège | 323 017 | 1 419 | 167 502 | 156 934 |
| Sur créances diverses | 69 837 | 1 457 | | 71 294 |
| TOTAL | 15 274 232 | 4 152 233 | 1 427 168 | 17 999 298 |

2.2.3 Fonds dédiés

Les tableaux ci-après détaillent les ressources affectées par types de mission sociale selon leur date de mise en œuvre :

DÉTAIL DES FONDS DÉDIÉS À MOINS D'UN AN

| Missions sociales | Montants Début exercice | Dotations de l'exercice | Reprises de l'exercice | Montants fin d'exercice |
|---|----------------------------|----------------------------|---------------------------|----------------------------|
| Guérir | 65 385 000 | 62 958 956 | 64 565 956 | 63 778 000 |
| Recherche et développement des thérapeutiques | 34 614 000 | 30 153 000 | 34 614 000 | 30 153 000 |
| Laboratoire Généthon | 22 009 000 | 21 428 956 | 21 189 956 | 22 248 000 |
| Institut de Myologie | 6 732 000 | 8 152 000 | 6 732 000 | 8 152 000 |
| I-Stem | 2 030 000 | 3 225 000 | 2 030 000 | 3 225 000 |
| Aider | 28 223 000 | 28 633 059 | 27 274 059 | 29 582 000 |
| Actions et informations médicales et paramédicales | 4 736 000 | 5 558 000 | 4 736 000 | 5 558 000 |
| Actions revendicatives | 3 312 000 | 3 323 000 | 3 312 000 | 3 323 000 |
| Actions auprès des malades et de leurs familles | 18 606 000 | 18 279 059 | 17 657 059 | 19 228 000 |
| Vie associative | 1 569 000 | 1 473 000 | 1 569 000 | 1 473 000 |
| Actions de communication relatives aux missions sociales | 2 668 000 | 2 771 000 | 2 668 000 | 2 771 000 |
| <i>Dont Génocentre</i> | <i>667 000</i> | <i>627 000</i> | <i>667 000</i> | <i>627 000</i> |
| TOTAL | 96 276 000 | 94 363 015 | 94 508 015 | 96 131 000 |

Le tableau des fonds dédiés à moins d'un an correspond au budget 2008 des missions sociales de l'AFM, hors établissement de soins.

DÉTAIL DES FONDS DÉDIÉS À PLUS D'UN AN

| Missions sociales | Montants Début exercice | Dotations de l'exercice | Reprises de l'exercice | Montants fin d'exercice |
|---|----------------------------|----------------------------|---------------------------|----------------------------|
| Recherche et développement des thérapeutiques | 6 500 000 | 625 000 | 2 000 000 | 5 125 000 |
| <i>Dont GIS maladies rares</i> | <i>1 500 000</i> | <i>400 000</i> | | <i>1 900 000</i> |
| <i>Dont programme Imagine</i> | <i>2 000 000</i> | | <i>2 000 000</i> | |
| <i>Dont programme I-Stem</i> | <i>3 000 000</i> | <i>225 000</i> | | <i>3 225 000</i> |
| Institut de Myologie | 6 732 000 | 420 000 | | 7 152 000 |
| Généthon | 22 009 000 | 3 239 000 | | 25 248 000 |
| Fonds de développement de la myologie | 7 622 451 | | | 7 622 451 |
| Services régionaux | 12 071 300 | 698 700 | | 12 770 000 |
| TOTAL | 54 934 751 | 4 982 700 | 2 000 000 | 57 917 451 |
| TOTAL GÉNÉRAL | 151 210 751 | 99 345 715 | 96 508 015 | 154 048 451 |

Le tableau des fonds dédiés à plus d'un an regroupe les financements nécessaires pour assurer la pérennité de certaines missions essentielles pour 2009 principalement :

- le Groupement d'intérêt scientifique sur les maladies rares : dans le cadre de sa stratégie d'intérêt général, l'AFM soutient les objectifs du GIS maladies rares* : définition et mise en œuvre d'une politique nationale de recherche sur les maladies rares, mobilisation des compétences, coordination des recherches et fédération des moyens ;
- le programme Imagine* représente la participation de l'AFM aux côtés de l'INSERM, de l'AP-HP, de l'université Paris V et du ministère de la Recherche à la création d'un Institut des maladies génétiques de recherche et de soins allant de la recherche fondamentale à la clinique, au service des enfants malades et de leur famille. Ce programme a fait l'objet en 2007 d'un financement de 1 400 000 euros par l'AFM qui a prévu une subvention d'un montant équivalent pour l'année 2008, inscrite dans les fonds dédiés à moins d'un an ;
- Le programme I-Stem (Institut des cellules souches pour le traitement et l'étude des maladies monogéniques), fruit d'une collaboration entre l'AFM, Généthon, l'Inserm, Génopole et l'université d'Évry, sur les cellules souches, représente une piste thérapeutique d'avenir pour les maladies neuromusculaires et plus largement l'ensemble des maladies rares ;

- l'Institut de Myologie – centre d'expertise dédié au muscle – est un centre de référence labellisé pour la recherche, la formation en myologie, le diagnostic, la prise en charge et le suivi des maladies neuromusculaires ;
- le fonctionnement du laboratoire Généthon, aujourd'hui fortement engagé dans la production de vecteurs et la réalisation d'essais cliniques, constitue dans les années à venir pour l'AFM une priorité et un enjeu vital. Les fonds dédiés à plus d'un an comprennent un financement de 3 millions d'euros destiné à l'implantation d'une unité de bioproduction ;
- le fonds de développement de la myologie est destiné à favoriser le lancement d'actions de grande ampleur contribuant au développement puis à la pérennité de la myologie, comme par exemple la création d'une fondation ;
- les services régionaux qui ont pour mission d'accompagner les personnes malades et leur famille et de les aider à faire face aux différentes étapes de la maladie.

Les tableaux ci-après analysent les fonds dédiés par année de constitution.

*Voir focus page 33.

DÉTAIL DES FONDS DÉDIÉS À MOINS D'UN AN

| Missions sociales | Téléthons antérieurs | Téléthon 2006 | Téléthon 2007 | Total |
|---|----------------------|------------------|-------------------|-------------------|
| Guérir | | 819 044 | 62 958 956 | 63 778 000 |
| Recherche et développement des thérapeutiques | | | 30 153 000 | 30 153 000 |
| Laboratoire Généthon | | 819 044 | 21 428 956 | 22 248 000 |
| Institut de Myologie | | | 8 152 000 | 8 152 000 |
| I-Stem | | | 3 225 000 | 3 225 000 |
| Aider | | 948 941 | 28 633 059 | 29 582 000 |
| Actions et informations médicales et paramédicales | | | 5 558 000 | 5 558 000 |
| Actions revendicatives | | | 3 323 000 | 3 323 000 |
| Actions auprès des malades et de leurs familles | | 948 941 | 18 279 059 | 19 228 000 |
| Vie associative | | | 1 473 000 | 1 473 000 |
| Actions de communication relatives aux missions sociales | | 2 771 000 | 2 771 000 | 2 771 000 |
| Dont Génocentre | | | 627 000 | 627 000 |
| TOTAL | | 1 767 985 | 94 363 015 | 96 131 000 |

DÉTAIL DES FONDS DÉDIÉS À PLUS D'UN AN

| Missions sociales | Téléthons antérieurs | Téléthon 2006 | Téléthon 2007 | Total |
|---------------------------------|----------------------|------------------|-------------------|--------------------|
| GIS maladies rares | 1 500 000 | | 400 000 | 1 900 000 |
| Généthon | 20 468 000 | 1 541 000 | 3 239 000 | 25 248 000 |
| Institut de Myologie | 4 661 000 | 2 071 000 | 420 000 | 7 152 000 |
| I-Stem | | 3 000 000 | 225 000 | 3 225 000 |
| Fonds de développement Myologie | 7 622 451 | | | 7 622 451 |
| Services régionaux | 11 545 000 | 526 300 | 698 700 | 12 770 000 |
| TOTAL | 45 796 451 | 7 138 300 | 4 982 700 | 57 917 451 |
| TOTAL GÉNÉRAL | 45 796 451 | 8 906 285 | 99 345 715 | 154 048 451 |

ÉTAT DES CHARGES À PAYER

| Nature | 2 007 | 2006 |
|-------------------------------------|------------------|------------------|
| Fournisseurs factures non parvenues | 3 855 629 | 4 160 956 |
| Redevables avoirs à établir | 88 051 | 2 350 |
| Personnel et comptes rattachés | 2 083 259 | 1 942 448 |
| Organismes sociaux | 1 040 287 | 997 282 |
| États impôts et taxes | 922 018 | 1 024 871 |
| Subventions à payer | | |
| Divers charges à payer | 10 400 | 7 787 |
| TOTAL | 7 999 644 | 8 135 694 |

État des échéances des dettes

Les dettes sont toutes à moins d'un an à l'exclusion d'un montant de 139 412 euros représentant le solde des emprunts souscrits dont 121 112 euros pour l'aménagement de l'établissement La Forêt.

ÉCHÉANCE DES DETTES

| Dettes | Montant brut | Degré d'exigibilité | |
|---|-------------------|-------------------------|------------------------|
| | | Échéance à moins d'1 an | Échéance à plus d'1 an |
| Emprunts et dettes financières divers | 219 138 | 79 726 | 139 412 |
| Avances et acomptes reçus | 88 051 | 88 051 | |
| Dettes fournisseurs et comptes rattachés | 8 470 959 | 8 470 959 | |
| Dettes fiscales et sociales | 7 496 386 | 7 496 386 | |
| Dettes sur immobilisations et comptes rattachés | 451 893 | 451 893 | |
| Subventions à payer | 33 342 743 | 33 342 743 | |
| Autres dettes | 2 185 157 | 2 185 157 | |
| TOTAL | 52 254 327 | 52 114 915 | 139 412 |

Dettes libellées en devises étrangères

Ces dettes sont converties au cours de clôture ou au cours de règlement, quand celui-ci est intervenu avant la date d'arrêté des comptes.

3. INFORMATIONS RELATIVES AU COMPTE DE RÉSULTAT

3.1 Ventilation des produits d'exploitation

Une analyse de ces produits figure au paragraphe 4.2.

| Produits d'exploitation | 2007 Montant en € | Pourcentage | 2006 Montant en € | Pourcentage |
|-------------------------------------|----------------------|--------------|----------------------|--------------|
| Ressources Téléthon | 102 315 233 | 86,2 | 106 696 532 | 85,9 |
| Prestations de services | 3 117 926 | 2,6 | 2 955 714 | 2,4 |
| Subventions collectivités publiques | 116 126 | 0,1 | 92 389 | 0,1 |
| Dons | 99 081 180 | 83,5 | 103 648 429 | 83,4 |
| Ressources hors Téléthon | 16 320 196 | 13,8 | 17 564 868 | 14,1 |
| Établissement de soins | 6 986 731 | 5,9 | 6 792 985 | 5,5 |
| Prestations de services | 1 178 053 | 1,0 | 1 346 621 | 1,1 |
| Générosité publique | 3 012 384 | 2,5 | 1 999 243 | 1,6 |
| Cotisations | 81 480 | 0,1 | 61 940 | 0,0 |
| Subventions collectivités publiques | 949 823 | 0,8 | 703 321 | 0,6 |
| Produits divers | 2 730 048 | 2,3 | 3 310 506 | 2,7 |
| Reprises sur provisions | 1 011 526 | 0,9 | 2 976 897 | 2,4 |
| Transfert de charges | 370 152 | 0,3 | 373 355 | 0,3 |
| TOTAL | 118 635 429 | 100,0 | 124 261 400 | 100,0 |

3.2 Effectif salarié

EFFECTIF SALARIÉ MOYEN ANNUEL

| | 2007 | 2006 |
|--|-------------|-------------|
| Missions sociales | 439 | 424 |
| <i>Dont services régionaux</i> | 163 | 156 |
| <i>Dont établissement de soins La Forêt</i> | 129 | 129 |
| Collecte et traitement des dons | 35 | 33 |
| Gestion de l'Association | 78 | 80 |
| TOTAL | 552 | 537 |
| % DE L'EFFECTIF AFFECTÉ AUX MISSIONS SOCIALES | 79,5 | 79,0 |

3.3 Information relative à la rémunération des dirigeants

• Conformément à l'article 261-7 1° d du Code général des impôts portant sur les conditions de rémunération des dirigeants d'association, l'AFM a versé à sa Présidente, pour la période du 1^{er} janvier 2007 au 31 décembre 2007, une rémunération brute de 67 586 euros dont 2 530 euros d'avantage en nature constitué par la mise à disposition d'un véhicule.

• En 2007, le montant des rémunérations des trois plus hauts cadres dirigeants (salaires, primes et avantages en nature inclus), telles que définies à l'article 20 de la loi n° 2006-586 s'est élevé à 308 530 euros.

3.4 Contributions volontaires en nature

En raison de l'importance et de la diversité des contributions volontaires mobilisées pour le Téléthon, il n'a pas été effectué de valorisation de ces apports. En 2007, les 135 équipes bénévoles de coordination ont rassemblé 1 746 bénévoles pour contrôler et coordonner 22 000 manifestations Téléthon. Dans les jours qui précèdent le Téléthon, on peut estimer à 65 000 le nombre de personnes impliquées dans l'organisation de ces manifestations. Enfin, il faut ajouter le réseau des Lions' Club qui mobilise pour le Téléthon 24 000 de ses membres.

À travers son réseau de 75 délégations départementales, 375 bénévoles apportent, durant l'année, soutien et écoute aux malades et à leur famille et représentent l'AFM auprès de nos partenaires et interlocuteurs locaux.

3.7 Engagements hors bilan reçus (en euros)

| | 2007 | 2006 |
|---|-----------|-----------|
| Legs acceptés par les organes statutairement compétents | 717 563 | 378 561 |
| Legs autorisés par l'organisme de tutelle | 3 074 951 | 2 875 513 |

À ces effectifs s'ajoutent les bénévoles malades et parents de malades qui accompagnent l'AFM dans la réalisation de ses missions sociales (groupes d'intérêt, groupes de réflexion et d'action...).

3.5 Informations concernant le Droit individuel à la formation

Le volume d'heures de formation cumulé correspondant aux droits acquis au titre du Droit individuel à la formation (DIF) pour les salariés est de 25 391 heures.

Le volume d'heures de formation n'ayant pas donné lieu à demande de la part des salariés est de 25 068 heures.

3.6 Engagements hors bilan donnés

L'AFM a engagé d'importants programmes de recherche qui s'échelonnent sur plusieurs années. Toutefois, en raison de la fragilité de ses ressources Téléthon (risques liés au bon déroulement de l'émission et des manifestations Force T) et des contrôles réguliers effectués sur l'avancement des programmes, l'AFM s'est réservé le droit, chaque année, d'interrompre ou de réduire ses engagements financiers en cas de diminution du Téléthon ou de déroulement insatisfaisant des programmes.

Bail à construction : la construction du centre de conférences Génocentre a été réalisée dans le cadre d'un bail à construction qui prévoit le retour du centre de conférences au département de l'Essonne en juillet 2034.

4. COMPTE D'EMPLOI ANNUEL DES RESSOURCES

(Exercices 2007 et 2006)

| | 2007 | Pourcentage | 2006 | Pourcentage |
|---|--------------------|--------------|--------------------|--------------|
| Ressources disponibles au 1^{er} janvier pour activités antérieurement programmées | 151 210 751 | | 142 068 451 | |
| Ressources recueillies en cours d'année hors Téléthon⁽¹⁾ | 17 507 354 | | 15 689 844 | |
| A Total ressources disponibles hors Téléthon avant emplois de l'année | 168 718 105 | | 157 758 295 | |
| B Emplois aux activités de l'année | 125 537 671 | 100,0 | 115 172 537 | 100,0 |
| Missions sociales | 105 023 876 | 83,7 | 97 110 925 | 84,3* |
| Guérir | 66 033 892 | 52,6 | 61 047 115 | 53,0 |
| Recherche et développement des thérapeutiques | 35 017 769 | | 32 345 845 | |
| Laboratoire Généthron | 21 189 956 | | 21 125 760 | |
| Institut de Myologie | 7 168 726 | | 6 193 693 | |
| Programme I-Stem | 2 657 441 | | 1 381 817 | |
| Aider | 36 313 741 | 28,9 | 33 280 225 | 28,9 |
| Actions et informations médicales et paramédicales | 4 912 469 | | 4 309 291 | |
| Actions revendicatives | 5 175 955 | | 3 717 697 | |
| Actions auprès des malades et leur famille | 17 657 059 | | 16 861 230 | |
| Dont services régionaux auprès des familles | 11 947 724 | | 11 492 773 | |
| Vie associative | 1 424 697 | | 1 406 073 | |
| Établissement de soins | 7 143 562 | | 6 985 934 | |
| Actions de communication relatives aux missions sociales | 2 676 243 | 2,1 | 2 783 584 | 2,4 |
| <i>Dont Génocentre</i> | <i>676 705</i> | | <i>454 880</i> | |
| Frais de collecte | 11 922 277 | 9,5 | 9 790 546 | 8,5 |
| Frais d'appel à la générosité publique | 8 112 483 | | 7 567 921 | |
| Frais de traitement des dons et legs | 3 809 794 | | 3 818 169 | |
| Frais exceptionnels | | | -1 595 544 | |
| Frais de gestion | 8 591 518 | 6,8 | 8 271 066 | 7,2 |
| C Total ressources disponibles hors Téléthon après emplois de l'année : A - B | 43 180 434 | | 42 585 758 | |
| D Ressources Téléthon collectées en décembre | 102 315 233 | | 106 696 532 | |
| E Emplois aux activités programmées sur exercices à venir | 154 048 451 | | 151 210 751 | |
| F Excédent de l'exercice : C + D - E | -8 552 784 | | -1 928 461 | |
| G Emplois ne figurant pas au compte de résultat | 2 009 132 | | 1 945 274 | |
| H Résultat de l'exercice : F + G | -6 543 652 | | 16 813 | |

*Le ratio 2006 tient compte d'une reprise de provision pour risque fiscal (cf : ligne "frais exceptionnels"). Retraité de cet élément exceptionnel, le ratio des emplois aux missions sociales s'élevait à 83,2 % en 2006.

4.1 Méthode de présentation et d'élaboration du CER

4.1.1 Présentation du CER

Compte tenu de la particularité de la collecte de l'AFM, le Téléthon se déroulant en décembre, sur quelques jours, et représentant la quasi-totalité des ressources de l'Association, il n'est pas apparu opportun de mettre en parallèle les emplois et les ressources de l'année (pratique usuelle des associations). Pour l'AFM, les emplois d'un exercice donné sont majoritairement financés par les ressources collectées au cours des années précédentes (et principalement par le Téléthon de l'année précédente).

Ainsi le CER de l'AFM est structuré en cinq grandes rubriques :

- les ressources disponibles hors Téléthon avant emplois de l'année : il s'agit des ressources provenant des exercices antérieurs et des ressources recueillies en cours d'année (hors Téléthon) ;

- les emplois aux activités de l'année : ils décrivent comment l'AFM a utilisé, en 2007, les ressources dont elle disposait ;

- le Téléthon de l'année (dont les ressources financeront essentiellement les emplois de l'année suivante, étant donné le déroulement de la collecte en décembre) ;

- les emplois aux activités programmées sur exercices à venir : comment l'AFM prévoit d'utiliser, à partir de 2008, les ressources dont elle dispose ;

- le résultat de l'exercice : affecté aux fonds propres qui permettent à l'Association d'envisager des projets ou investissements à moyen ou long terme.

4.1.2 Méthode d'élaboration du CER

Le CER est constitué à partir du compte de résultat de l'Association sur lequel quelques reclassifications et retraitements sont effectuées.

Ainsi, à compter du 1^{er} janvier 2005, et pour apporter aux lecteurs une information plus complète, il a été décidé de porter en emplois au CER le montant des investissements réalisés dans des sociétés et le montant des avances octroyées aux familles dans le cadre des missions sociales de l'AFM. Cette procédure a été validée par le Conseil d'administration de l'AFM. Afin de permettre une réconciliation avec le compte de résultat, l'impact de ces investissements est inscrit au CER sous la rubrique : « Emplois ne figurant pas au compte de résultat ».

Les investissements dans ces sociétés – sous forme d'avances remboursables en cas de succès, de prise de participation au capital ou de souscription d'obligations – répondent à l'objectif de sécuriser l'accès des malades aux thérapeutiques et à la volonté d'obtenir un retour financier. Ce retour financier devant permettre de maintenir ou d'accroître nos capacités futures de financement de nouveaux programmes de recherche.

Deux tableaux de passage (pages 80 et 81) entre le compte de résultat et le CER expliquent l'ensemble de ces écritures de reclassification et en donnent les montants.

À l'exception des reclassifications évoquées ci-dessus, chaque écriture de produit ou de charge est imputée, dès son enregistrement, sur un code analytique, ceci en fonction de la destination de la charge ou du produit. Le tableau page 82 présente la décomposition des emplois de chaque rubrique du CER par nature de code comptable.

Chaque code analytique est affecté à une seule ligne d'emplois ou de ressources du CER. Les principales règles sont décrites ci-après.

4.1.3 Tableaux de passage

Les paragraphes ci-dessous détaillent le contenu de chaque colonne des tableaux :

- lors de la cession d'une immobilisation, seul l'impact de la cession est intégré au CER (alors qu'au compte de résultat le produit et la charge correspondants sont dissociés) ;

- si la cession conduit à constater une plus-value, celle-ci correspond donc à une ressource de l'exercice et est intégrée aux ressources ;

- si la cession conduit à constater une moins-value, celle-ci représente donc un emploi de l'exercice et est intégrée aux emplois (colonne 1) ;

- seuls les résultats nets du centre de conférence Génocentre et du restaurant interentreprises de Génopole (activités gérées en propre par l'Association) sont intégrés dans le CER (colonne 1) ;

- concernant les locaux loués au laboratoire Généthron et les frais afférents (amortissements, maintenance, etc.), c'est l'ensemble des coûts, minorés du montant des loyers perçus, qui figure sur la ligne Généthron du CER (colonne 1) ;

- les reprises de provisions ou les annulations de subventions sont présentées dans le CER en diminution des emplois correspondants, et non en ressources (alors qu'elles figurent dans les produits de l'exercice au compte de résultat) (colonnes 2 et 3) ;

- les transferts de charges (compte de produits en comptabilité) figurent dans le CER en diminution des emplois correspondants (colonne 4) ;

- les écritures relatives à la constitution en fin d'exercice des fonds dédiés (à savoir la reprise des fonds dédiés existants à la précédente clôture et la dotation des nouveaux fonds dédiés) figurent en colonne 5.

Ces écritures n'ont aucun impact sur les emplois de l'exercice, sur lesquels sont calculés les différents ratios de communication financière, cf. paragraphe 4.1.2 « Méthode d'élaboration du CER ».

Les impacts financiers de ces retraitements sont présentés dans les deux tableaux suivants (l'un pour les charges et l'autre pour les produits).

TABLEAUX DE PASSAGE DU COMPTE DE RÉSULTAT AU CER

| A - Charges | Compte de Résultat | Charges couvertes par une facture ou un produit (1) | Charges couvertes par des provisions au 31/12/06 (2) | Subventions annulées (3) | Transferts de charges (4) | Fonds dédiés (5) | Sous-total compte de résultat | Emplois ne figurant pas au compte de résultat | CER Emplois |
|---|--------------------|---|--|--------------------------|---------------------------|--------------------|-------------------------------|---|--------------------|
| Achats | 3 084 316 | -219 219 | | | -9 655 | | 2 855 442 | | 2 855 442 |
| Services extérieurs | 8 380 493 | -518 907 | | | -68 791 | | 7 792 795 | | 7 792 795 |
| Autres services extérieurs | 11 260 236 | -131 730 | | | -36 208 | | 11 092 298 | | 11 092 298 |
| Impôts, taxes et versements assimilés | 3 216 424 | -78 307 | | | | | 3 138 117 | | 3 138 117 |
| Charges de personnel | 29 360 781 | -330 825 | -67 816 | | -245 336 | | 28 716 804 | | 28 716 804 |
| Subventions et autres charges | 60 299 505 | -1 131 249 | -197 613 | -977 748 | | | 57 992 895 | | 57 992 895 |
| Charges financières | 4 362 129 | | -1 265 121 | | | | 3 097 008 | | 3 097 008 |
| Charges exceptionnelles | 247 849 | -20 661 | -4 070 | | | | 223 118 | | 223 118 |
| Dotations aux amortissements et provisions | 9 816 218 | -478 960 | -746 098 | | -10 162 | | 8 580 998 | | 8 580 998 |
| Impôt sur les sociétés | 351 435 | -312 372 | | | | | 39 063 | | 39 063 |
| Engagements à réaliser sur ressources affectées | 99 345 715 | | | | | -99 345 715 | | | |
| TOTAL CHARGES | 229 725 102 | -3 222 230 | -2 280 718 | -977 748 | -370 153 | -99 345 715 | 123 528 538 | 2 009 132 | 125 537 671 |

(1) Correspondent à des emplois financés par une facturation à des tiers (non financés par la générosité publique). Les principales facturations concernent la location de laboratoires à l'association Généthon, la location du centre de conférences Génocentre ainsi que des prestations dans le cadre de la gestion d'un restaurant interentreprise réservé aux salariés des sociétés ou associations situées dans la Gépôle d'Evry.

(2) Correspondent à des emplois qui ont fait l'objet de provisions au cours des exercices précédents. Afin d'éviter de les faire apparaître deux fois dans le CER. Les provisions constituées viennent en diminution des emplois l'année de leurs reprises.

(3) Correspondent à des subventions devenues sans objet. Elles sont également rapportées aux emplois de l'année.

(4) Les transferts viennent en diminution des emplois correspondants.

(5) Les dotations aux activités programmées ainsi que les reprises correspondantes apparaissant au CER en dehors des ressources et emplois de l'exercice. Afin de faciliter le rapprochement entre les charges et emplois de l'exercice d'une part et les produits et ressources de l'exercice d'autre part, les dotations et reprises figurant au compte de résultat ont été neutralisées.

TABLEAUX DE PASSAGE DU COMPTE DE RÉSULTAT AU CER

| B - Produits | Compte de résultat | Produits reçus ou facturés | Provisions constituées au 31/12/06 | Subventions annulées | Transfert de charges | Fonds dédiés | CER Ressources |
|--|--------------------|----------------------------|------------------------------------|----------------------|----------------------|--------------------|--------------------|
| Prestations de service | 4 451 587 | -1 033 463 | | | | | 3 418 124 |
| Produits de séjour | 6 700 893 | | | | | | 6 700 893 |
| Production immobilisée | 2 838 | | | | | | 2 838 |
| Subventions | 1 150 486 | | | | | | 1 150 486 |
| Dons | 99 401 470 | | | | | | 99 401 470 |
| Legs | 2 773 574 | | | | | | 2 773 574 |
| Autres produits | 2 772 903 | -1 564 916 | | -977 748 | | | 230 239 |
| Produits financiers | 7 265 003 | -312 372 | -1 257 160 | | | | 5 695 471 |
| Produits exceptionnels | 773 002 | -322 465 | -1 046 | | | | 449 491 |
| Reprises sur provisions et amortissements hors actions | 1 011 526 | | -1 011 526 | | | | |
| Transfert de charges d'exploitation | 370 152 | | | | -370 152 | | |
| Report des ressources non utilisées exercice antérieur | 96 508 015 | | | | | -96 508 015 | |
| TOTAL PRODUITS | 223 181 450 | -3 233 216 | -2 269 732 | -977 748 | -370 152 | -96 508 015 | 119 822 587 |

4.1.4 Détail des rubriques du CER par nature comptable

Les tableaux ci-après détaillent le montant de chaque rubrique du CER par nature comptable de charges, de produits et indiquent, le cas échéant, les avances qui ont pu être consenties à des tiers, cf. paragraphe 4.1.2 sur la méthode d'élaboration du CER, page 79. Ils facilitent, d'une part, la comparaison entre le CER et le compte de résultat et, d'autre part, permettent l'analyse de chaque rubrique des emplois par type de dépense (achats, prestations extérieures, charges de personnel, etc.).

TABLEAU DE PRÉSENTATION DES EMPLOIS AU CER PAR NATURE DE COMPTES

| Emploi | Charges | | | | | | | | | | | Sous-total | Investissements ⁽¹⁾ | Total |
|---|------------------|---------------------|----------------------------|------------------|----------------------|------------------------|---------------------|-------------------------|--------------------------------|------------------------|--------------------|------------------|--------------------------------|-------|
| | Achats | Services extérieurs | Autres services extérieurs | Impôts et taxes | Charges de personnel | Autres charges gestion | Charges financières | Charges exceptionnelles | Dotations amort. et provisions | Impôt sur les sociétés | | | | |
| Guérir | 231 415 | 261 831 | 686 226 | 289 119 | 1 779 686 | 53 604 257 | 2 124 468 | 73 925 | 6 415 055 | | 65 465 981 | 567 911 | 66 033 892 | |
| Recherche et développement des thérapeutiques | 22 826 | 154 833 | 534 587 | 162 560 | 1 552 998 | 24 267 055 | 2 124 468 | 4 049 | 5 626 483 | | 34 449 858 | 567 911 | 35 017 769 | |
| Laboratoire Généthon | 208 589 | 136 393 | 151 639 | 126 127 | 221 536 | 19 587 082 | | 69 876 | 688 714 | | 21 189 956 | | 21 189 956 | |
| Institut de Myologie | | 13 022 | | 432 | 5 152 | 7 150 120 | | | | | 7 168 726 | | 7 168 726 | |
| CECS - I-Stem | | -42 417 | | | | 2 600 000 | | | 99 858 | | 2 657 441 | | 2 657 441 | |
| Aider | 1 222 832 | 3 054 480 | 2 879 475 | 1 865 687 | 19 072 933 | 4 339 793 | 786 315 | 44 622 | 1 606 384 | | 34 872 520 | 1 441 221 | 36 313 741 | |
| Actions et informations médicales et paramédicales | 37 688 | 224 759 | 379 478 | 175 418 | 1 723 583 | 2 214 599 | | -329 | 157 272 | | 4 912 469 | | 4 912 469 | |
| Actions revendicatives | 57 994 | 218 427 | 101 267 | 107 091 | 970 748 | 1 486 684 | 767 729 | -436 | 151 130 | | 3 860 634 | 1 315 321 | 5 175 955 | |
| Actions auprès des malades et leur famille | 476 523 | 1 750 655 | 1 735 835 | 1 112 670 | 11 152 097 | 505 438 | 266 | 39 003 | 758 672 | | 17 531 159 | 125 900 | 17 657 059 | |
| Vie associative | 74 069 | 451 793 | 491 713 | 23 973 | 227 520 | 133 072 | | 1 533 | 21 025 | | 1 424 697 | | 1 424 697 | |
| Établissement de soins | 576 558 | 408 846 | 171 183 | 446 535 | 4 998 984 | | 18 320 | 4 851 | 518 285 | | 7 143 562 | | 7 143 562 | |
| Actions de communication relatives aux missions sociales | 631 283 | 211 461 | 246 376 | 185 328 | 1 352 667 | 17 324 | | 23 643 | 8 160 | | 2 676 243 | | 2 676 243 | |
| <i>Dont Génocentre</i> | <i>243 469</i> | <i>64 607</i> | <i>93 121</i> | <i>66 992</i> | <i>220 539</i> | <i>3 869</i> | | <i>-2 172</i> | <i>-13 721</i> | | <i>676 705</i> | | <i>676 705</i> | |
| Frais de collecte | 217 174 | 3 182 779 | 5 932 927 | 208 106 | 2 141 936 | 16 997 | 1 457 | 17 343 | 203 557 | | 11 922 277 | | 11 922 277 | |
| Frais d'appel à la générosité publique | 209 578 | 2 001 371 | 3 520 563 | 189 356 | 1 959 998 | 16 997 | | 17 291 | 197 330 | | 8 112 483 | | 8 112 483 | |
| Frais de traitement des dons et legs | 7 597 | 1 181 409 | 2 412 364 | 18 751 | 181 937 | | 1 457 | 52 | 6 228 | | 3 809 794 | | 3 809 794 | |
| Frais de gestion de l'AFM | 552 738 | 1 082 245 | 1 347 294 | 589 877 | 4 369 582 | 14 524 | 184 769 | 17 006 | 394 421 | 39 063 | 8 591 518 | | 8 591 518 | |
| Instances associatives | 15 833 | 228 955 | 250 223 | 45 761 | 377 899 | 126 | | 143 | 18 635 | | 937 575 | | 937 575 | |
| Services de gestion | 404 818 | 577 077 | 1 010 216 | 488 518 | 3 454 339 | 5 343 | 184 769 | 17 182 | 313 331 | 39 063 | 6 494 656 | | 6 494 656 | |
| Communication | 132 086 | 276 214 | 86 855 | 55 598 | 537 344 | 9 055 | | -319 | 62 455 | | 1 159 287 | | 1 159 287 | |
| TOTAL EMPLOIS | 2 855 442 | 7 792 795 | 11 092 298 | 3 138 117 | 28 716 804 | 57 992 895 | 3 097 009 | 176 540 | 8 627 577 | 39 063 | 123 528 539 | 2 009 132 | 125 537 671 | |

(1) Ces investissements regroupent les avances accordées, les souscriptions d'obligations ou prises de participation au capital réalisées dans des sociétés de biotechnologies ou des partenaires, ainsi que les avances octroyées aux familles, cf. paragraphe 4.1.2. Les avances ou participations provisionnées ont été reportées déduction faite de leurs provisions. Enfin, le montant des avances accordées dans l'année est minoré des remboursements reçus dans l'année au titre des avances antérieurement accordées.

TABLEAU DE PRÉSENTATION DES RESSOURCES DU CER PAR NATURE DE COMPTES

| Ressources | Produits de services | Produits de séjour | Production Immobilisée | Subventions reçues des collectivités | Dons et legs | Autres produits | Produits financiers | Produits exceptionnels | Total |
|--|----------------------|--------------------|------------------------|--------------------------------------|--------------------|-----------------|---------------------|------------------------|--------------------|
| Ressources de l'AFM hors Téléthon | 300 198 | 6 700 893 | 2 838 | 1 034 360 | 3 093 864 | 230 239 | 5 695 471 | 449 491 | 17 507 354 |
| Établissement de soins | 155 607 | 6 700 893 | | 84 537 | | 45 693 | 25 631 | 47 453 | 7 059 815 |
| Générosité publique hors Téléthon | | | | | 3 093 864 | | | | 3 093 864 |
| Subventions reçues des collectivités | | | | 949 823 | | | | | 949 823 |
| Produits divers | 144 590 | | 2 838 | | | 184 546 | | | 331 974 |
| Produits financiers | | | | | | | 5 669 840 | | 5 669 840 |
| Produits exceptionnels | | | | | | | | 402 038 | 402 038 |
| Téléthon | 3 117 926 | | | 116 126 | 99 081 180 | | | | 102 315 233 |
| TOTAL RESSOURCES | 3 418 124 | 6 700 893 | 2 838 | 1 150 486 | 102 175 044 | 230 239 | 5 695 471 | 449 491 | 119 822 587 |

4.1.5 Affectation des ressources

Les ressources de l'AFM sont présentées dans le CER sous deux rubriques distinctes :

- les ressources de l'exercice hors Téléthon : elles sont présentées en fonction de la nature des produits correspondants :
 - ressources de l'établissement de soins de La Forêt,
 - générosité publique (hors Téléthon) : dons et libéralités reçus ; à noter que, conformément aux règles comptables en vigueur, les legs sont enregistrés en produits seulement lorsqu'ils sont entièrement perçus par l'Association,
 - subventions des collectivités publiques,
 - produits divers,
 - produits financiers : au 31 décembre, ce poste est minoré de l'impôt sur les sociétés qui frappe les primes de remboursement des bons de capitalisation l'année de leur paiement,
 - produits exceptionnels,
- les ressources relatives au Téléthon de l'exercice.

4.1.6 Affectation des emplois

- Les subventions et aides : en fonction de leur destination.
 - Ainsi, les subventions allouées aux équipes de recherche ou aux programmes scientifiques industriels ou internationaux sont affectées à la mission « Guérir »,

- Les subventions allouées aux consultations pluridisciplinaires, à des actions de revendication ou les aides attribuées aux familles sont affectées à la mission « Aider ».

- Les coûts liés aux salariés : l'ensemble des coûts liés aux salariés (salaires, charges sociales, équipement informatique, téléphone, fournitures et mobilier de bureau, frais de déplacement, frais immobiliers, etc) sont imputés sur le code analytique correspondant à la mission remplie par chaque salarié :
 - imputation à la **mission sociale « Guérir »** de l'ensemble des salariés travaillant au sein de la Direction du Développement des Thérapeutiques,
 - imputation à la **mission sociale « Aider »** de l'ensemble des salariés travaillant au sein des Directions Actions médicales, Actions revendicatives, actions auprès des malades et leur familles et Vie associative. Les coûts afférents aux deux juristes qui accompagnent les malades et leurs familles dans la résolution des difficultés rencontrées (accès au droit, discrimination...) sont également imputés à la mission Aider,
 - imputation à la **mission sociale « Communication relative aux missions sociales »** de l'ensemble des salariés travaillant au sein de la Direction de la Communication, excepté pour les salariés en charge des actions de communication interne auprès du personnel et ceux du service audiovisuel : les coûts correspondants sont imputés en frais de fonctionnement,

- les coûts salariaux afférents à la Direction de la Communication et des Ressources Humaines sont répartis à 50 % en frais de gestion (au titre des missions « Ressources humaines » et « Communication interne »), à 40 % en missions sociales et 10 % en frais de collecte (au titre de l'implication de ses salariés dans la réalisation de l'émission Téléthon),
- imputation en **frais de collecte** de l'ensemble des salariés travaillant à l'organisation et au suivi du Téléthon,
- imputation en **frais de gestion** de l'ensemble des salariés travaillant aux ressources humaines, au secrétariat général (finances et contrôle de gestion, contrôle qualité, juridique, services généraux, informatique...) et à la communication interne.

À noter l'affectation spécifique suivante : les coûts afférents aux salariés assurant l'entretien et la gestion des travaux des bâtiments situés à Évry (15 910 m² dont 8 203 m² de laboratoires scientifiques) sont répartis :

- entre le laboratoire Généthon et l'AFM au prorata des m² ;
- au sein de l'AFM, entre les différentes directions au prorata des effectifs. (cf. ci-après).
- Les coûts afférents aux bâtiments d'Évry (hors Génocentre) sont ventilés au prorata des m², entre l'AFM et le laboratoire Généthon. Les coûts incombant à l'AFM sont répartis entre les différentes missions de l'AFM au prorata des effectifs opérant sur le site d'Évry.
- Les achats et autres services et honoraires : en fonction de leur destination ;
- Les amortissements et les provisions : en fonction des biens ou actions concernés (par exemple imputation en fonction de l'utilisateur ou du service concerné : ordinateurs),
- L'impôt sur les sociétés frappant le secteur lucratif et la location de locaux au laboratoire Généthon a été comptabilisé dans le poste frais de gestion.

4.2 Notes sur les ressources

4.2.1 Ressources disponibles au 1^{er} janvier 2007

Il s'agit des ressources financières constituées à fin 2006, permettant à l'AFM de mener ses actions en 2007 et au-delà. Elles s'élèvent à 151 210 751 euros et proviennent pour 65,0 % des fonds dédiés constitués suite au Téléthon de décembre 2006, pour 7,2 % des fonds du Téléthon 2005 et pour le solde, soit 27,8 % des Téléthon antérieurs.

Plusieurs raisons expliquent que les fonds recueillis par l'AFM ne soient pas engagés durant l'année au cours de laquelle ils ont été collectés, notamment les deux suivantes :

- durant le Téléthon qui se déroule au début du mois de décembre, les téléspectateurs font des promesses de dons concrétisées dans les semaines qui suivent l'opération. De même, les fonds collectés par les organisateurs de manifestations (Force T) ne remontent que dans les semaines qui suivent l'opération. L'AFM ne dispose donc effectivement de l'intégralité des dons dans sa trésorerie qu'au cours du premier trimestre de l'année suivante. Ces sommes, connues exactement lors de l'arrêt des comptes, sont comptabilisées dans l'exercice de réalisation du Téléthon,
- il peut arriver que, pour des raisons diverses souvent indépendantes de la volonté de l'AFM (attente de l'engagement d'une institution, d'un partenaire, retard dans le démarrage d'un programme scientifique...), des actions prévues une année ne soient pas effectuées selon le calendrier initial. Leur réalisation est alors reportée sur l'exercice suivant ainsi que le financement s'y rapportant.

4.2.2 Ressources recueillies en cours d'année hors Téléthon

| | 2007 | 2006 |
|-------------------------------------|-------------------|-------------------|
| Établissement de soins | 7 059 815 | 6 821 018 |
| Générosité publique (hors Téléthon) | 3 012 384 | 1 999 243 |
| Cotisations | 81 480 | 64 950 |
| Subventions collectivités publiques | 949 823 | 703 321 |
| Produits divers | 331 974 | 419 895 |
| Produits financiers | 5 669 840 | 5 425 433 |
| Produits exceptionnels | 402 038 | 258 994 |
| TOTAL | 17 507 354 | 15 689 844 |

- Établissement de soins :

L'AFM est gestionnaire d'un établissement de soins qui peut accueillir jusqu'à 51 personnes lourdement dépendantes : 33 en secteur sanitaire et 18 en secteur médico-social.

Cet établissement de soins a la gestion d'un ensemble de dix appartements regroupés sur un même site (Gâte-Argent à Angers) permettant à douze personnes en situation de grande dépendance et trachéotomisées de pouvoir vivre à domicile de façon autonome grâce à une permanence de sécurité 24 heures sur 24.

En 2007, les ressources de cet établissement, agréé et conventionné se sont élevées à 7 059 485 euros dont 6 792 568 euros financés par les organismes sociaux. Ces ressources n'ont pas permis de couvrir intégralement les coûts d'exploitation, l'exercice faisant apparaître un déficit, sous contrôle de tiers financeur, de 83 747 euros.

- **La générosité publique (hors Téléthon)** comprend les legs pour 2 773 574 euros et les dons hors Téléthon pour 238 810 euros.

- **Les cotisations** : au 31 décembre 2007, le nombre d'adhérents s'élève à 4 581, ils étaient 4 118 fin 2006.

- **Les produits divers** comprennent principalement les recettes de nos délégations locales et les participations financières aux différentes manifestations organisées par l'AFM.

- **Les produits financiers** sont comptabilisés au titre de l'exercice auquel ils se rattachent. Ces produits s'expliquent notamment par la concentration de la collecte sur les quelques semaines suivant le Téléthon, ces fonds étant placés pour être ensuite utilisés au fur et à mesure des besoins.

- **les produits exceptionnels** comprennent notamment des produits sur exercices antérieurs pour 208 516 euros, des plus-values sur cessions d'actifs pour 166 550 euros et d'autres produits sur l'exercice en cours pour 26 972 euros.

4.2.3 Ressources Téléthon 2007

Les ressources du Téléthon 2007 se sont élevées à 102 315 233 euros contre 106 696 532 euros en 2006 et se répartissent comme suit :

| Dons par origine | 2007 Montant en € | Pourcentage | 2006 Montant en € | Pourcentage |
|----------------------------------|----------------------|--------------|----------------------|--------------|
| Télématique : 3637, Internet | 55 581 336 | 54,3 | 58 967 765 | 56,2 |
| Force T : manifestations locales | 40 484 073 | 39,6 | 41 197 813 | 38,2 |
| Partenaires et divers | 6 249 824 | 6,1 | 5 793 550 | 5,6 |
| TOTAL | 102 315 233 | 100,0 | 106 696 532 | 100,0 |

4.3 Notes sur les emplois

Les emplois de l'exercice 2007 se sont élevés à 125 537 671 euros soit une augmentation de 9,0 % par rapport à 2006. Parmi ces emplois, l'AFM a engagé 105 023 876 euros au titre de des missions sociales définies par ses statuts, soit 83,7 % de ses emplois.

4.3.1 Emplois aux missions sociales

Ils progressent de 8,2 % par rapport à 2006 pour atteindre 105 023 876 euros. Ils représentent 83,7 % des emplois de l'exercice et se répartissent de la façon suivante :

> 62,9 % à la mission Guérir

Cette mission inclut les dépenses engagées dans la recherche et le développement des thérapeutiques, Généthon, l'Institut de Myologie et le programme I-STEM.

Recherche et développement des thérapeutiques

Sur les sommes engagées en 2007 :

- 2 225 655 euros se rapportent à des programmes de recherches internationaux ;
- université de Pennsylvanie pour un programme concernant l'amyotrophie spinale ;
- université de Laval (Canada) pour un programme préclinique d'évaluation chez une souris transgénique, modèle de la myotonie de Steinert visant à corriger les anomalies musculaires et valider les techniques non invasives permettant l'évaluation des fonctions musculaires, projet Puymirat ;
- Cellgène, Sté canadienne, pour un programme de développement clinique de la greffe de myoblastes pour la myopathie de Duchenne, (programme Tremblay) ;
- 8 615 641 euros concernent des partenariats académiques par lesquels l'AFM soutient le développement de sites de compétences autour des génothérapies, notamment : pôle nantais d'infrastructures (mis en place depuis 1996 avec le soutien de l'AFM), École nationale vétérinaire d'Alfort, la Génopole d'Évry, partenariats pour les maladies rares : Institut des Maladies Rares et Fondation Imagine, plateforme de criblage de molécules sur des modèles de pathologie chez le ver parasite ;

- 8 609 887 euros concernent des programmes industriels de recherche dans le cadre de conventions passées avec des entreprises de biotechnologie, notamment Transgène (essai sur les myopathies de Duchenne et Becker), Trophos (maladies du motoneurone), Prosensa (développement clinique du saut d'Exons sur la myopathie de Duchenne par oligonucléotides) et un nouveau programme de recherche visant à appliquer la « chirurgie génomique » ;

- 11 699 837 euros concernent des subventions et aides aux études accordées dans le cadre d'appels d'offres initiés par l'AFM ;

- 1 055 546 euros ont été attribués dans le cadre de partenariats avec des associations de malades pour soutenir leurs actions de recherche en thérapies génique et cellulaire.

Laboratoire Généthon

Les dépenses consacrées par l'AFM à Généthon ont atteint 21 189 956 euros, soit 20 715 000 euros de subventions auxquelles s'ajoutent 474 956 euros de coûts immobiliers liés au laboratoire – entretien, impôt foncier, amortissements, etc. –, (voir focus page 24).

Les emplois de Généthon en 2007, soit 22 188 808 euros, se répartissent comme suit :

- programmes scientifiques : 17 965 275 euros, soit 81,0 % des emplois. Les 3 pôles principaux sont :
 - le pôle « Recherche exploratoire » (4 732 568 euros), qui comprend les activités de recherche en amont : direction de l'unité mixte de recherche, l'immunologie, l'analyse des protéines, le contrôle de l'expression des gènes viraux transférés. Parallèlement à l'utilisation de gènes viraux, une approche à partir de gènes synthétiques est développée. Ce pôle s'attache également à la découverte de thérapies géniques appliquées aux maladies neurodégénératives des motoneurones SMA et SLA ;
 - le pôle « Recherche et développement » (7 953 528 euros) a pour objectif de conduire les preuves de concept issues de la recherche exploratoire vers les produits thérapeutiques. Ses travaux portent également sur l'automatisation de procédés de production ;

- le pôle « Production ETGC » – Etablissement de thérapie génique et cellulaire –, (4 479 249 euros) est dédié à la production de cellules, plasmides et vecteurs pour des équipes de recherche internes et externes. Ce pôle est accrédité par l'Agence française de sécurité sanitaire des produits de santé (Afssaps) depuis 2005. De plus, 644 691 euros ont été consacrés aux activités de la banque d'ADN et de cellules; les emplois relatifs à la médiation scientifique (actions de communication scientifique notamment par la mise en place des ateliers itinérants de l'ADN et des biothérapies) ont atteint 155 239 euros.

- **fonctions supports aux programmes scientifiques :** 2 061 573 euros, soit 9,3% des emplois. Elles sont composées du service juridique, du personnel des services généraux et de maintenance, du personnel informatique.

- **fonctions administratives :** 2 161 960 euros soit 9,7 % des emplois. Elles comprennent les instances, la direction générale, les ressources humaines et la direction financière.

Les ressources totales de Généthon, qui incluent une réintégration de subventions d'équipement versées au cours d'années antérieures, se sont élevées à 23 160 660 euros en 2007, dont 87,8 % proviennent de l'AFM (88,7 % en 2006). Les autres ressources sont constituées notamment de mise à disposition de personnel, d'équipements et de consommables (pour 1 254 719 euros) par le CNRS, l'INSERM et l'université d'Évry.

Institut de Myologie

Centre d'expertise dédié au muscle, l'Institut de Myologie, situé au sein de l'hôpital de la Pitié-Salpêtrière à Paris, associe différentes équipes expertes du muscle afin de faire progresser la recherche sur les maladies neuromusculaires, de favoriser le passage de la recherche aux thérapeutiques et d'améliorer le diagnostic, la prise en charge, le suivi des malades ainsi que la diffusion des connaissances en myologie.

L'Institut regroupe en son sein deux unités mixtes de recherche, une consultation hospitalière (membre d'un centre de référence), des laboratoires d'évaluation et d'exploration physiologiques et RMN, un laboratoire d'histologie et une cellule d'essais cliniques et thérapeutiques.

Le fort développement de l'Institut de Myologie initié en 2006 s'est poursuivi en 2007 et s'est illustré par l'accueil de nouvelles équipes (notamment dans le pôle Recherche et dans le laboratoire de morphologie) et par l'amélioration des plateaux techniques, ainsi : la structuration du laboratoire de RMN et le début de l'utilisation approfondie du nouvel aimant 3T-corps entier, l'optimisation des outils d'évaluation et de mesure de l'activité cardiaque (installation d'un nouvel appareil d'échocardiographie pour la consultation, permettant notamment le « tissu doppler » et d'un matériel d'échographie dédié aux injections écho-guidées chez le petit animal).

Ce développement s'est accompagné d'une croissance sensible de l'effectif, qui est passé de 37 à 52 employés de fin 2006 à fin 2007.

Il a également conduit l'Institut de Myologie à mettre en œuvre le projet d'extension du bâtiment Babinski, qui prévoit un agrandissement de 200 m² sur 2 niveaux, dédiés au laboratoire de RMN et situés dans le patio à l'entrée principale du bâtiment actuellement occupé.

L'Institut a lancé une démarche de certification qualité de l'activité de mesure de force et de fonction afin de garantir aux promoteurs et aux investigateurs cliniques des évaluations correspondant au mieux à leurs attentes.

Les principaux postes de dépenses concernent les subventions versées à la consultation et aux différents laboratoires et unités de recherche (35 % du total des dépenses) ainsi que la masse salariale (35 % des dépenses).

Au titre de l'année 2007, l'AFM a alloué à l'Institut de Myologie une subvention de 7 138 000 euros, composée d'une subvention de fonctionnement de 5 997 000 euros et d'une subvention d'investissement de 1 141 000 euros (voir focus page 29).

I-Stem

L'Institut des cellules souches pour le traitement et l'étude des maladies monogéniques (I-Stem), créé le 1^{er} janvier 2005, est un centre de recherche et développement dédié à l'élaboration de traitements fondés sur le potentiel offert par les cellules souches et applicables aux maladies rares d'origine génétique.

Dans sa phase de lancement 2005-2006, les deux acteurs majeurs du projet I-Stem sont l'AFM, via

le CECS (Centre d'études des cellules souches) et l'INSERM, via l'unité U861 dirigée par Marc Peschanski. Le Génopole, qui affiche l-I-Stem parmi les projets stratégiques du pôle ainsi que l'Université d'Évry soutiennent le projet et contribuent à son financement.

Défini par trois mots-clés, « thérapeutiques », « maladies monogéniques » et « cellules souches », le domaine d'activité d'I-Stem s'étend depuis la recherche fondamentale de mécanismes pathologiques jusqu'au transfert de nouvelles thérapies à la recherche clinique.

Les ressources d'I-Stem sont constituées des subventions octroyées par l'AFM au CECS, par des financements publics (Génopole, l'Inserm, la Région Ile-de-France, l'université d'Évry), par le financement de projets et la mise à disposition d'équipements notamment par Génopole.

En 2007, une subvention de 2 600 000 euros a été allouée par l'AFM à I-Stem.

De plus, l'AFM a engagé des investissements pour plus de 780 000 euros, destinés aux travaux d'aménagement des nouveaux laboratoires et à l'acquisition d'équipements (voir focus page 30).

> 34,6 % à la mission Aider

Les sommes engagées par l'AFM dans le cadre de sa mission Aider sont destinées à aider les malades et leurs familles à vivre avec la maladie en attendant la guérison. Ces actions se déclinent selon 4 axes :

- Les actions et informations médicales et paramédicales pour lesquelles l'AFM s'est engagée, en 2007, à hauteur de 4 912 469 euros, qui recouvrent principalement :

- les subventions attribuées aux consultations pluridisciplinaires de maladies neuromusculaires réparties dans les centres hospitaliers sur l'ensemble du territoire français (voir focus page 37),

- la collecte, la mise en forme et la diffusion d'informations sur le muscle et les maladies neuromusculaires aux professionnels médicaux et paramédicaux, ainsi qu'aux familles,

- l'amélioration de la prise en charge médicale des malades, notamment par le biais de groupes de travail rassemblant des cliniciens autour de différentes thématiques et par la participation à des actions de formation de professionnels paramédicaux.

- Les actions revendicatives pour lesquelles l'AFM s'est engagée, en 2007, à hauteur de 5 175 955 euros. En dehors du coût de fonctionnement des équipes qui portent et défendent les positions de l'association, ce montant recouvre principalement :

- les aides financières accordées par la Commission d'action pour la compensation (CAC) de l'AFM aux malades et à leur famille dans l'attente d'une prise en charge par la solidarité publique de leurs moyens de compensation, pour un montant de 2 294 563 euros. Les actions menées par l'AFM pour la reconnaissance des maladies rares, notamment en partenariat avec d'autres associations, qui se sont élevées à 1 275 627 euros, ceci en complément des sommes investies dans la recherche ;

- le soutien juridique apporté par l'AFM aux personnes ayant un problème de droit relatif à leur handicap ou à leur maladie qui a représenté un montant de 224 043 euros.

- Les actions auprès des malades et de leurs familles ont représenté, en 2007, un engagement financier de 17 657 059 euros. Ce sont principalement :

- les Services régionaux, dont les techniciens d'insertion interviennent auprès des familles pour les aider dans leur vie quotidienne face à la maladie, pour un montant de 11 947 724 euros,

- l'action du DRAC, le Département de recherche d'activités de communication de l'AFM, qui recherche des solutions innovantes à travers l'outil informatique pour restaurer la communication et rompre l'isolement des personnes malades. Cette activité a représenté un coût de 1 198 160 euros,

- l'accueil et le service aux familles qui se concrétisent par le financement de lieux d'accueil pour des séjours de courte durée, mais aussi par la mise en place d'une équipe répondant à un n° Azur. L'engagement financier dans ces actions a été de 1 115 414 euros,

- le développement d'aides techniques innovantes visant à restaurer les fonctions interrompues par la maladie, à travers le financement de projets en collaboration avec des équipes de recherche ou des industriels ou à travers la participation à l'élaboration de prototypes et à leur évaluation. Ces actions ont représenté un engagement de 1 129 860 euros,

- la réalisation de l'appel à projets lancé dans la continuité de la loi du 11 février 2005 « Pour l'égalité des droits et des chances, la participation et la citoyenneté des personnes handicapées ». Cet appel à projet vise à développer, renouveler et réorienter les partenariats dans le champ de la compensation et de la vie des personnes et a représenté un engagement de 359 096 euros.

- La vie associative, pour laquelle l'AFM s'est engagée à hauteur de 1 424 697 euros en 2007 et qui recouvre principalement :

- les actions de l'AFM sur le terrain par l'intermédiaire de ses 75 équipes de délégations. 1/3 du budget « Délégations » figure sous cette rubrique et 2/3 sous la rubrique « Actions auprès des malades et leur famille » ;

- le soutien aux groupes de malades concernés par une même pathologie (5 groupes en 2007) ;

- l'organisation en juin des Journées des Familles qui permettent aux familles de rencontrer, sur un même lieu, l'ensemble des intervenants autour de la maladie (chercheurs, médecins, professionnels paramédicaux, techniciens d'insertion...) et de prendre connaissance de l'évolution de la recherche, des soins, de la législation ou des technologies à leur disposition.

> 2,5 % aux actions de communication relatives aux missions sociales de l'AFM

Ces actions sont destinées à sensibiliser et informer le public et les pouvoirs publics dans les domaines liés aux missions sociales de l'AFM.

Ce poste comprend le déficit d'exploitation du centre de conférences Génocentre, soit 676 705 euros. Ce centre de conférences initié et cofinancé par l'AFM, le département de l'Essonne et la Région Ile-de-France dans le cadre de la Génopole d'Évry accueille depuis 2001 de nombreuses conférences et séminaires.

Sont exclues de ce poste toutes les actions de communication liées au Téléthon et au fonctionnement général de l'AFM, qui figurent pour les premières en frais de collecte et, pour les secondes, en frais de gestion (notamment les actions de communication institutionnelle comme le rapport annuel).

4.3.2 Emplois aux frais de collecte

Les emplois au frais de collecte se sont élevés à 11 922 277 euros, soit 9,5 % des emplois de l'exercice 2007.

Ce taux était de 8,5 % des emplois en 2006 mais il était exceptionnellement faible car les frais de collecte intégraient une reprise de provision pour risque fiscal de 1 595 544 euros (suite à l'abandon par l'administration fiscale d'une notification de redressement). Retraité de cet élément, le pourcentage des emplois aux frais de collecte de 2006 ressort à 9,8 %.

- **Les frais d'appel à la générosité publique** de la campagne Téléthon comprennent : les coûts d'impression, de mailing, de sous-traitance et d'assurance engagés pour le Téléthon et ses 22 000 animations locales ; la participation de l'AFM au coût de production de l'émission sur France 2 (notamment les coûts de réalisation des « directs ») ; les frais de déplacements des coordinateurs et salariés du Téléthon ; les charges de personnel concernant les collaborateurs de l'Association chargés d'animer le réseau Force T ainsi que la préparation et la réalisation du Téléthon.

- **Les frais de traitement des dons** et legs concernent essentiellement les frais engagés lors du Téléthon 2007 pour traiter les appels téléphoniques et les dons reçus. Ce poste comprend notamment les coûts de fonctionnement téléphonique des centres d'appels 3637 tenus bénévolement par les Lions' Club ainsi que les frais d'affranchissement générés par l'opération : envois de la promesse, du chèque dans l'enveloppe T et du reçu fiscal (voir focus page 52).

L'ensemble des frais d'appel à la générosité du public et de traitement des dons et legs ont représenté 11,3 % des ressources issues de la générosité publique en 2007, contre 10,5 % en 2006 (hors élément exceptionnel).

En raison même de la nature du Téléthon, il est difficile d'estimer le montant du prochain Téléthon et donc le prochain taux des frais de collecte. Toutefois, tous les efforts de l'AFM visent à réduire ce taux.

4.3.3 Emplois aux frais de gestion

Ces emplois se sont élevés à 8 591 518 euros, soit 6,8 % des emplois de l'exercice et correspondent :

- aux services de gestion (direction générale, juridique, informatique, comptabilité, ressources humaines, services généraux...),
- aux instances associatives (Assemblée générale, Conseil d'administration),
- aux autres frais de communication, notamment la communication financière (rapport annuel).

Tous les efforts sont faits par l'AFM pour assurer la maîtrise de ces coûts.

4.3.4 Emplois aux activités programmées sur exercices à venir

Il s'agit des ressources dont dispose l'AFM au 31 décembre 2007 pour financer ses actions qui se dérouleront au cours de l'exercice 2008 et au-delà.

Les résultats du Téléthon 2007 ont permis de porter ces ressources à 154 048 451 euros. L'affectation de ces ressources a été arrêtée par le Conseil d'administration de l'AFM et après avis du Comité financier.

Une analyse détaillée de ces ressources par type de mission pour l'année 2008 et les années suivantes figure en annexe au bilan (page 65).

Le budget prévisionnel 2008 fait apparaître un ratio d'emploi aux missions sociales de l'ordre de 82 %, le solde étant affecté aux frais de collecte et de gestion.

4.3.5 Emplois ne figurant pas au compte de résultat

Depuis le 1^{er} janvier 2005, les emplois de l'AFM aux missions sociales et figurant au bilan (investissements dans des sociétés ou avances consenties aux malades) sont repris au CER, cf. paragraphe 4.1.2 sur les méthodes d'élaboration du CER page 79.

Ces emplois – 2 009 000 euros – représentent des avances et prises de participation relatives à l'exercice 2007, diminuées le cas échéant des provisions constituées ou des remboursements effectués, concernant la société Trophos pour 862 000 euros, l'association

Généthon pour 523 000 euros, des sociétés partenaires dans le cadre de projets innovants pour 126 000 euros, des avances accordées aux malades et à leur famille pour 1 315 000 euros, corrigées du retraitement de provisions pour 817 000 euros.

4.3.6 Affectation aux fonds associatifs

Le résultat de l'exercice est porté aux fonds associatifs.

Au 31 décembre 2007, les fonds associatifs s'élèvent à 57 744 733 euros et correspondent pour 41 214 810 euros au financement des investissements réalisés par l'AFM pour assurer ses missions sociales et leur fonctionnement. Le solde, soit 16 529 923 euros constitue des ressources mobilisables pour assurer, d'une part en cas d'un éventuel échec d'un prochain Téléthon, la poursuite du fonctionnement de l'Association et le respect de ses engagements et pour garantir d'autre part le financement de ses programmes pluriannuels de recherche conduisant à la mise au point de médicaments.

Rapport général

DU COMMISSAIRE AUX COMPTES

Exercice clos le 31 décembre 2007

Mesdames, Messieurs,

En exécution de la mission qui nous a été confiée par l'Assemblée générale, nous vous présentons notre rapport relatif à l'exercice clos le 31 décembre 2007, sur :

- le contrôle des comptes annuels de l'Association Française contre les Myopathies, tels qu'ils sont joints au présent rapport ;
- la justification de nos appréciations ;
- les vérifications spécifiques et les informations prévues par la loi.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le Conseil d'administration. Il nous appartient, sur la base de notre audit, d'exprimer une opinion sur ces comptes.

Opinion sur les comptes annuels

Nous avons effectué notre audit selon les normes professionnelles applicables en France ; ces normes requièrent la mise en œuvre de diligences permettant d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels ne comportent pas d'anomalies significatives. Un audit consiste à examiner, par sondages, les éléments probants justifiant les données contenues dans ces comptes. Il consiste également à apprécier les principes comptables suivis et les estimations significatives retenues pour l'arrêté des comptes et à apprécier leur présentation d'ensemble. Nous estimons que nos contrôles fournissent une base raisonnable à l'opinion exprimée ci-après.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de l'Association à la fin de cet exercice.

Sans remettre en cause l'opinion exprimée ci-dessus, nous attirons votre attention sur le point suivant exposé dans la note 1.2 de l'annexe indiquant que le compte d'emploi annuel des ressources est, en application de l'article 9 de l'ordonnance n° 2005-856 du 28 juillet 2005, présenté dans l'annexe des comptes annuels et décrivant les modalités d'élaboration retenues pour établir le compte d'emploi annuel des ressources prévu à l'article 4 de la loi n° 91-772 du 7 août 1991, en l'absence de référentiel comptable applicable à ce jour.

Justification des appréciations

En application des dispositions de l'article L. 823-9 du Code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les éléments suivants :

la note 4.1 de l'annexe expose les modalités d'élaboration retenues pour établir le compte d'emploi annuel des ressources prévu à l'article 4 de la loi n° 91-772 du 7 août 1991.

Dans le cadre de notre appréciation des principes comptables suivis par votre Association, nous avons vérifié que, en l'absence de règles comptables applicables à l'élaboration du compte d'emploi annuel des ressources, les modalités d'élaboration du compte d'emploi annuel des ressources, et notamment les règles relatives à la répartition des charges, sont correctement décrites dans les notes accompagnant ce compte et correspondent aux règles retenues sur l'exercice précédent. Nous nous sommes enfin assurés de la correcte mise en œuvre de ces modalités pour l'élaboration du compte d'emploi annuel des ressources.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le cadre de notre démarche d'audit des comptes annuels, pris dans leur ensemble, et ont donc contribué à la formation de notre opinion exprimée dans la première partie de ce rapport.

Vérifications et informations spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes professionnelles applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par la loi.

À l'exception de l'incidence des faits exposés ci-dessus, nous n'avons pas d'autres observations à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du Conseil d'administration et dans les documents adressés aux membres sur la situation financière et les comptes annuels.

Levallois-Perret, le 19 mai 2008
KPMG Entreprises
Département de KPMG SA



Pierre Marcenac
Associé

Rapport spécial

DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES CONVENTIONS RÉGLEMENTÉES

Exercice clos le 31 décembre 2007

Mesdames, Messieurs,

En notre qualité de commissaire aux comptes de votre Association, nous vous présentons notre rapport sur les conventions réglementées.

Conventions conclues au cours de l'exercice

En application de l'article R. 612-7 du Code de commerce, nous n'avons pas été avisés de conventions prévues à l'article L. 612-5 du Code de commerce et conclues au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2007.

Il ne nous appartient pas de rechercher l'existence éventuelle d'autres conventions mais de vous communiquer, sur la base des informations qui nous ont été données, les caractéristiques et les modalités essentielles de celles dont nous avons été avisés, sans avoir à nous prononcer sur leur utilité et leur bien-fondé. Il vous appartient, selon les termes de l'article R. 612-6 du Code de commerce, d'apprécier l'intérêt qui s'attachait à la conclusion de ces conventions en vue de leur approbation.

Nous avons effectué nos travaux selon les normes professionnelles applicables en France ; ces normes requièrent la mise en œuvre de diligences destinées à vérifier la concordance des informations qui nous ont été données avec les documents de base dont elles sont issues.

Conventions approuvées au cours d'exercices antérieurs dont l'exécution s'est poursuivie durant l'exercice

Par ailleurs, nous avons été informés que l'exécution des conventions suivantes, approuvées au cours d'exercices antérieurs, s'est poursuivie au cours du dernier exercice.

Convention avec l'association Généthon

- Personnes intéressées : Laurence Tiennot-Herment, Bernard Barataud, Marie-Christine Ouillade et Jean-Pierre Lamorte.
- Association concernée : Généthon.
- Nature et objet : subvention accordée au Généthon pour assurer le coût de ses travaux de développement, de traitement et de thérapie génique et cellulaire.
- Modalités : notification d'une subvention de 20 715 000 euros pour l'exercice 2007.

Convention avec l'Association Généthon

- Personnes intéressées : Laurence Tiennot-Herment, Bernard Barataud, Marie-Christine Ouillade et Jean-Pierre Lamorte.
- Association concernée : Généthon.
- Nature et objet : prêt de 1 320 000 euros, dont une avance complémentaire de 600 000 euros, effectuée en 2007 pour permettre à Généthon de participer à la reconstitution des fonds propres de Génosafe.
- Modalités : avance consentie sans intérêt et remboursable selon un plan de remboursement préétabli. Au 31 décembre 2007, compte tenu des remboursements effectués, cette avance est de 1 060 261 euros.

Convention avec la société Génosafe

- Personnes intéressées : Stéphane Berthélémy et Jacques Salama.
- Société concernée : Génosafe.
- Nature et objet : avance de trésorerie consentie à Génosafe.
- Modalités : avance initiale de 500 000 euros, rémunérée à 75 % du taux de l'Euribor à 12 mois, réduite à 100 000 euros, suite à une souscription d'actions par compensation avec le compte courant, effectuée en 2007. Le solde du compte-courant, au 31 décembre 2007, s'élève à 121 206 euros (intérêts courus compris).

Convention avec l'Association Institut de Myologie

- Personnes intéressées : Laurence Tiennot-Herment, Jacques Salama, Serge Bromberg et Jean-Pierre Lamorte.
- Association concernée : Institut de Myologie.
- Nature et objet : subvention accordée à l'Institut de Myologie, pour assurer ses investissements et ses coûts de fonctionnement.
- Modalités : notification d'une subvention de 7 138 000 euros pour l'exercice 2007.

Convention avec l'Association Centre d'études des cellules souches

- Personnes intéressées : Karl-Stéphane Robert et Annie Bouchard.
- Association concernée : Centre d'études des cellules souches.
- Nature et objet : subvention accordée au Centre d'études des cellules souches pour assurer ses coûts de fonctionnement.
- Modalités : notification d'une subvention de 2 600 000 euros pour l'exercice 2007.

Convention avec la société AFM Productions

- Personnes intéressées : Laurence Tiennot-Herment et Julia Tabath.
- Société concernée : AFM Productions SARL.
- Nature et objet : achat de prestations audiovisuelles à AFM Productions.
- Modalités : achats pour un montant de 402 482 euros pour l'exercice 2007.

Convention avec la société AFM Productions

- Personnes intéressées : Laurence Tiennot-Herment et Julia Tabath.
- Société concernée : AFM Productions SARL.
- Nature et objet : avance de trésorerie consentie à AFM Productions.
- Modalités : avance s'élevant à 97 300 euros au 31 décembre 2007.

Convention avec l'Association pour le logement des grands infirmes

- Personne intéressée : Jean-Pierre Allanic.
- Association concernée : Association pour le logement des grands infirmes.
- Nature et objet : participation au coût de traitement des dossiers d'aménagement de logement des familles relevant de la compétence de l'AFM.
- Modalités : attribution d'une subvention de 41 200 euros pour l'exercice 2007.

Convention avec l'Association pour le logement des grands infirmes

- Personne intéressée : Jean-Pierre Allanic.
- Association concernée : Association pour le logement des grands infirmes.
- Nature et objet : convention de partenariat pour assurer le fonctionnement de l'Association pour le logement des grands infirmes.
- Modalités : attribution d'une subvention de 25 000 euros pour l'exercice 2007.

Convention avec le GIP Génopole

- Personne intéressée : Laurence Tiennot-Herment.
- Organisme concerné : Groupement d'intérêt public Génopole.
- Nature et objet : subvention accordée au GIP Génopole pour assurer le financement du fonctionnement et des projets de développement du GIP.
- Modalités : notification d'une subvention de 270 000 euros pour l'exercice 2007.

Convention avec un administrateur

- Personne intéressée : Jérôme Millian.
- Nature et objet : avances accordées à Jérôme Millian dans le cadre des actions sociales accordées aux malades et à leurs familles.
- Modalités : montant des avances accordées : 6 700 euros au 31 décembre 2007.

Convention de remboursement de frais

- Personnes intéressées : Laurence Tiennot-Herment, Jacques Salama, Alain Goussiaume, Michel Jemmi, Jean-Pierre Lamorte, Jean-François Malaterre, Jean-Pierre Allanic, Bernard Barataud, Stéphane Berthélémy, Michel Bonnaire, Annie Bouchard, Claude Bourlier, Marguerite Friconneau, Frédéric Gilles, Jean-Philippe Michel, Jérôme Millian et Julia Tabath.
- Nature et objet : remboursement de frais.
- Modalités : prise en charge par l'AFM de 146 627 euros, dont 84 769 euros réglés à des prestataires et 61 858 euros, remboursés sur la base de justificatifs de frais réels.

Convention relative à la rémunération des dirigeants, conformément à l'article 261-7 1° du Code général des impôts (décret d'application du 20 janvier 2004)

Convention avec un administrateur

- Personne intéressée : Laurence Tiennot-Herment.
- Modalités : versement d'une rémunération brute de 67 586 euros, dont 2 530 euros d'avantages en nature (mise à disposition d'un véhicule), pour la période du 1^{er} janvier 2007 au 31 décembre 2007, conformément au vote de la résolution n° 12 de l'Assemblée générale du 12 juin 2004.

Levallois-Perret, le 19 mai 2008
KPMG Entreprises
Département de KPMG SA



Pierre Marcenac
Associé

NOTES

Coordonnées

AFM – Association Française contre les Myopathies
1, rue de l'International – BP 59
91002 Évry Cedex

Tél. : 01 69 47 28 28
Fax : 01 60 77 12 16

Siège social

AFM – Association Institut de Myologie
47-83, boulevard de l'Hôpital
75651 Paris Cedex 13

www.afm-france.org

Ligne directe donateurs (0,15 € TTC la minute) :  **N° Indigo 0 825 07 90 95**

Numéro accueil familles (prix d'un appel local) :  **N° Azur 0 810 811 088**



Suite à l'audit de mars 2008, l'AFM a obtenu le renouvellement de son certificat pour trois ans.

L'organisation de l'AFM est soumise à la certification du Bureau Veritas Certification.

Cette certification de services assure que l'Association respecte les engagements suivants : l'AFM utilise ses ressources pour agir conformément aux missions qu'elle s'est fixées et qui sont connues des donateurs ; le fonctionnement de l'AFM est garanti par la définition des responsabilités et des pratiques ; les droits des donateurs sont définis et respectés ; l'information à leur égard est sincère ; les informations transmises par l'AFM sont transparentes et cohérentes.

Crédit photos

AFM – Jean-Marie Aragon, Laurent Audinet, Roland Bourguet, Pierre Guibert, Luc Morvan, Jean-Pierre Pouteau, Bruno Thomas
France 2 – Gilles Scarella
Picard Surgelés
Bureau Veritas France
CEREMH
Thomasrusch.com

Rédaction

La Clé des Mots/AFM Direction de la communication

Création et réalisation

 Publicis Consultants | Tél. 01 44 43 71 00 - Juin 2008

Toute reproduction totale ou partielle doit être soumise à l'accord préalable de la Direction de la communication de l'AFM.